



# Bienvenue !

L'assemblée publique de consultation virtuelle commencera d'ici quelques minutes.

Pour le bon déroulement de la rencontre, assurez-vous de bien :

- Mettre votre prénom et nom comme identifiant
- Fermer votre caméra 



Votre micro est désactivé par notre équipe pour éviter les interruptions durant les présentations. N'ayez crainte, il vous sera possible de le réactiver durant la période de questions.

## **Mot du président d'assemblée et représentant du maire, M. Yannick Langlois**

- 4 PPCMOI à l'ordre du jour
- Une période d'échange suivra chaque présentation
- Présentateurs du Service de l'urbanisme :
  - Samuel Rousseau, conseiller professionnel
  - Jean-Christophe Henri, conseiller professionnel
  - Philippe Martel, conseiller professionnel
  - Bruno Racine, conseiller professionnel

# **Introduction**

# PP-2025-6

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de régulariser une construction modulaire et son couloir d'accès sur le lot 4 284 438-A du cadastre du Québec, situé au 475, boulevard de l'Avenir



# Localisation



# Photos du site



Vue depuis le boulevard de l'Avenir

Source : Ville de Laval, avril 2025

# Photos du site



# Photos du site



Allée d'accès vers le boulevard de la Concorde Source : Ville de Laval, avril 2025



Vue du stationnement vers l'ouest Source : Ville de Laval, avril 2025

# Photos du site



Nouvelles classes modulaires (vue vers l'est)

Source : Ville de Laval, novembre 2025



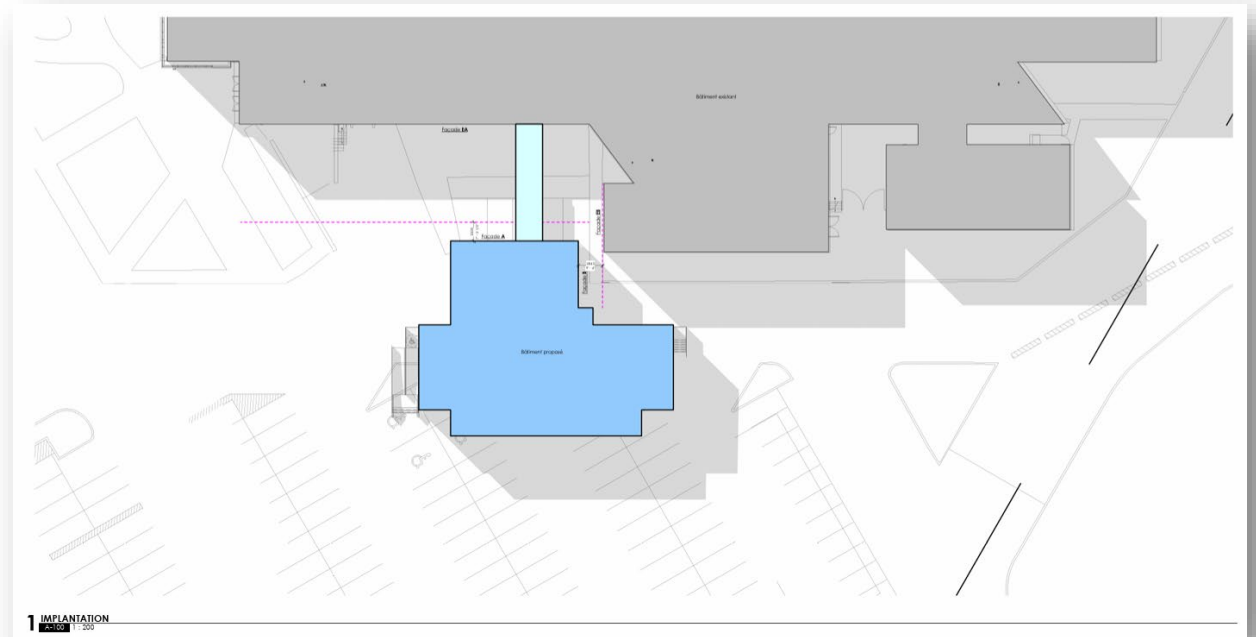
Nouvelles classes modulaires (vue vers l'ouest)

Source : Ville de Laval, novembre 2025

# Description du projet

# Projet du requérant

- Agrandissement du bâtiment existant comprenant :
  - une construction modulaire
  - un couloir d'accès
- Travaux de réaménagement partiel du stationnement

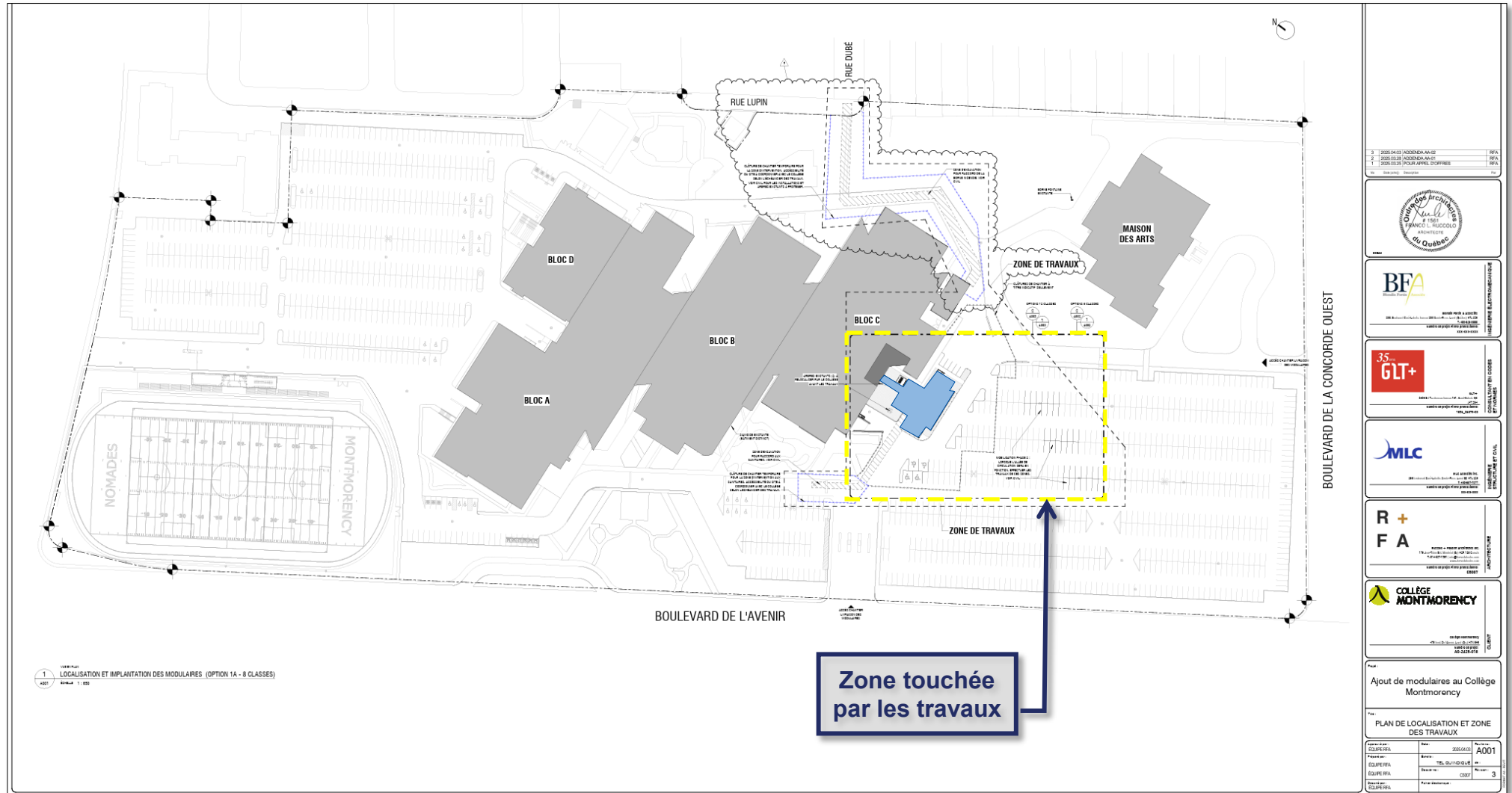


# Implantation

- Implantation au sud face au stationnement et dans l'axe de l'allée d'accès donnant sur le boul. de l'Avenir



# Implantation

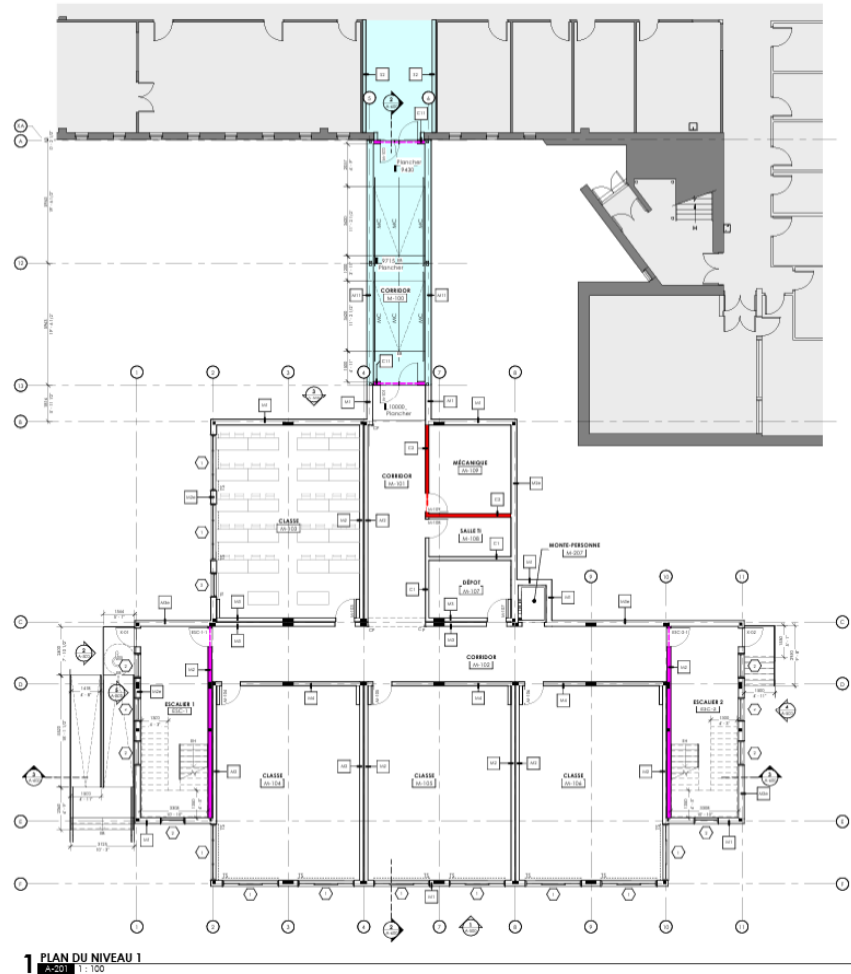


# Architecture

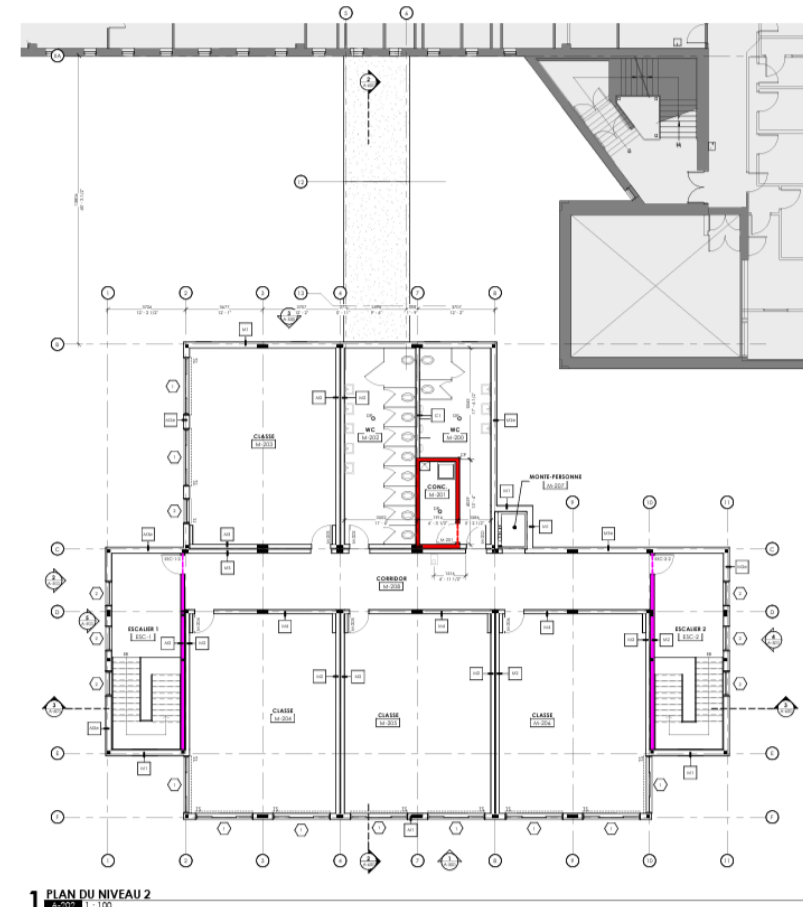


- Construction modulaire préfabriquée
- 2 étages
- Revêtements extérieurs métalliques
- Reliée au bâtiment principal par un corridor d'accès
- 2 escaliers d'issues aux extrémités
- 8 salles de classe
- Équipements sanitaires

# Plans d'architecture



Plan du rez-de-chaussée



Plan de l'étage








# Élévations



## Élévation côté ouest

# Élévations

## LÉGENDE DES REVÊTEMENTS

-  ME1  
Revêtement métallique, AD300, horizontal,  
couleur "Blanc Cambridge" de Vicwest
-  ME2  
Revêtement métallique, CL7040, horizontal,  
couleur "Blanc Cambridge" de Vicwest
-  ME3  
Revêtement métallique corrugé, horizontal,  
couleur "Gris Pierre" de Vicwest
-  FC1  
Revêtement de fibro-ciment en panneaux  
couleur "Gris Nocturne"
-  GC  
Revêtement métallique perforé,  
pour garde-corps
-  GT  
Goutières couleur ME1
-  DE  
Descentes de goutière couleur ME1
- Soffite ME1
- Persiennes peintes tel que revêtement adjacent










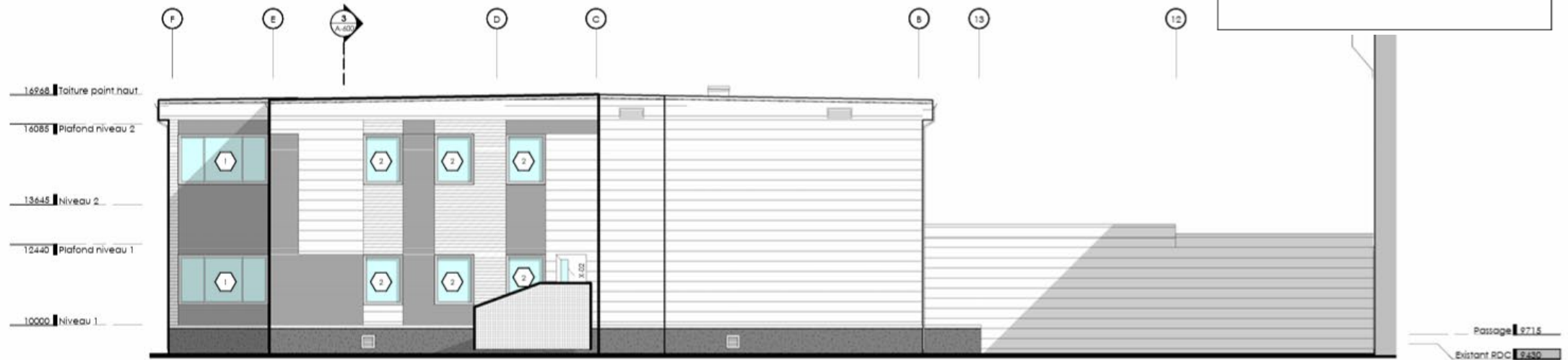
1 **ÉLÉVATION A**  
A-500 1 : 100

Élévation côté sud

# Élévations

## LÉGENDE DES REVÊTEMENTS

-  ME1  
Revêtement métallique, AD300, horizontal,  
couleur "Blanc Cambridge" de Vicwest
-  ME2  
Revêtement métallique, CL7040, horizontal,  
couleur "Blanc Cambridge" de Vicwest
-  ME3  
Revêtement métallique corrugé, horizontal,  
couleur "Gris Pierre" de Vicwest
-  FC1  
Revêtement de fibro-ciment en panneaux  
couleur "Gris Nocturne"
-  GC  
Revêtement métallique perforé,  
pour garde-corps
-  GT  
Goutières couleur ME1
-  DE  
Descentes de goutière couleur ME1
- Soffite ME1
- Persiennes peintes tel que revêtement adjacent



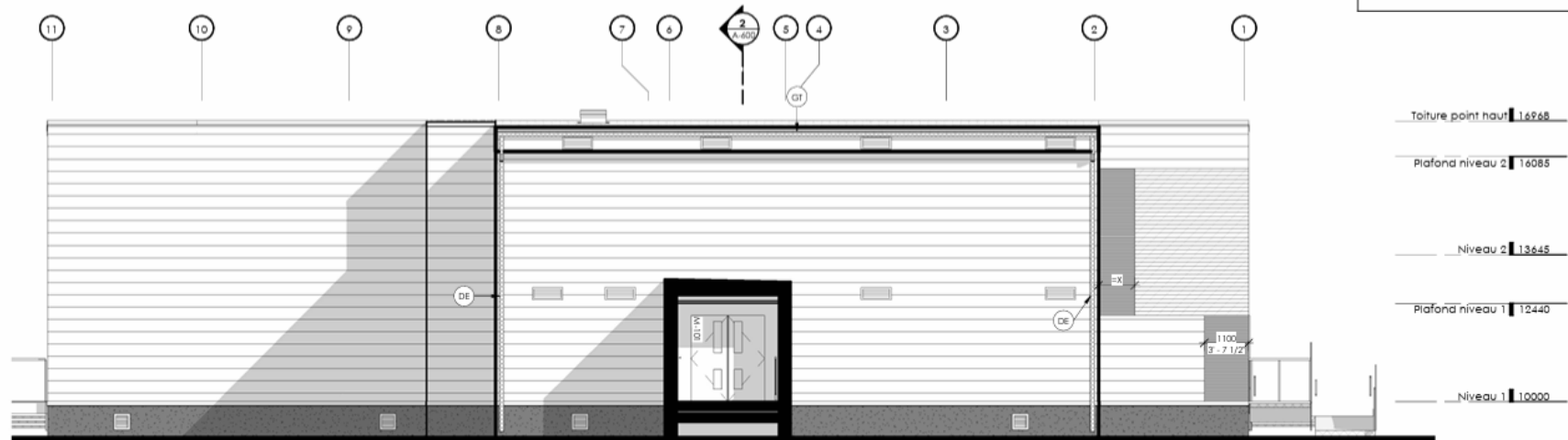
**4** ÉLÉVATION D  
A-500 1 : 100

Élévation côté est

# Élévations

## LÉGENDE DES REVÊTEMENTS

	ME1 Revêtement métallique, AD300, horizontal, couleur "Blanc Cambridge" de Vicwest
	ME2 Revêtement métallique, CL7040, horizontal, couleur "Blanc Cambridge" de Vicwest
	ME3 Revêtement métallique corrugé, horizontal, couleur "Gris Pierre" de Vicwest
	FC1 Revêtement de fibro-ciment en panneaux couleur "Gris Nocturne"
	GC Revêtement métallique perforé, pour garde-corps
	GT Gouttières couleur ME1
	DE Descentes de gouttière couleur ME1
	-Soffite ME1
	-Persiennes peintes tel que revêtement adjacent




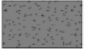





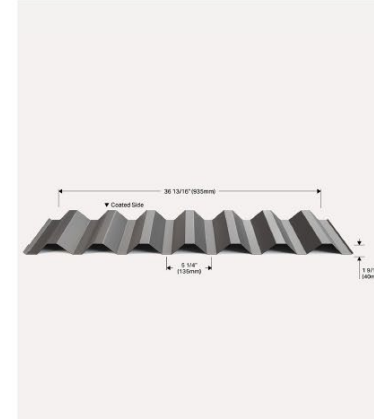
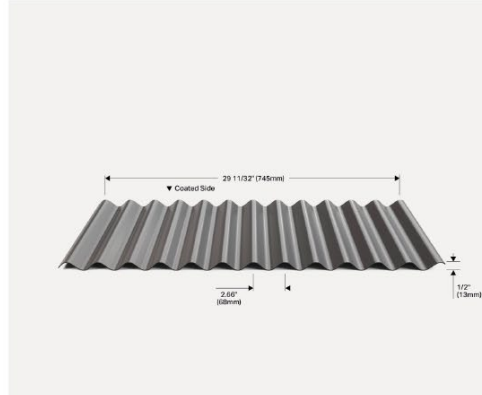
**3** ÉLÉVATION C  
A-500 1 : 100

Élévation côté nord (vue depuis le bâtiment existant)

# Matériaux de revêtement

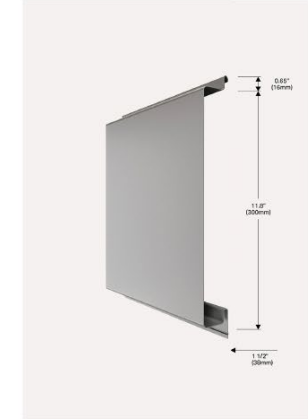
## LÉGENDE DES REVÊTEMENTS

-  **ME1**  
Revêtement métallique, AD300, horizontal,  
couleur "Blanc Cambridge" de Vicwest
-  **ME2**  
Revêtement métallique, CL7040, horizontal,  
couleur "Blanc Cambridge" de Vicwest
-  **ME3**  
Revêtement métallique corrugé, horizontal,  
couleur "Gris Pierre" de Vicwest
-  **FC1**  
Revêtement de fibro-ciment en panneaux  
couleur "Gris Nocturne"
-  **GC**  
Revêtement métallique perforé,  
pour garde-corps
-  **GT**  
Goutières couleur ME1
-  **DE**  
Descentes de gouttière couleur ME1
- Soffite ME1
- Persiennes peintes tel que revêtement adjacent

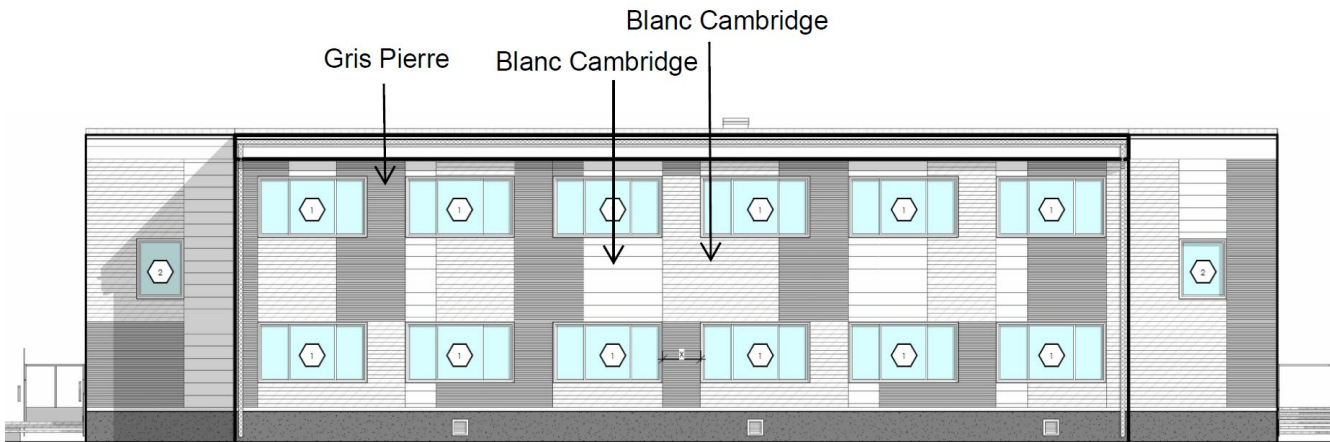


VICWEST - CL7040 / CL840

## CHOIX DES PROFILÉS



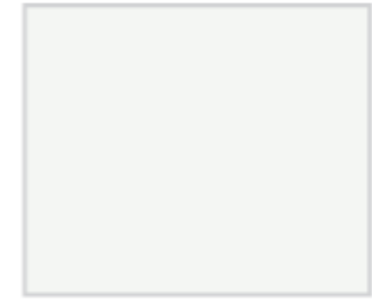
VICWEST - Series AD - AD300



Ville de Laval



Gris pierre  
56071



Blanc cambridge  
56161



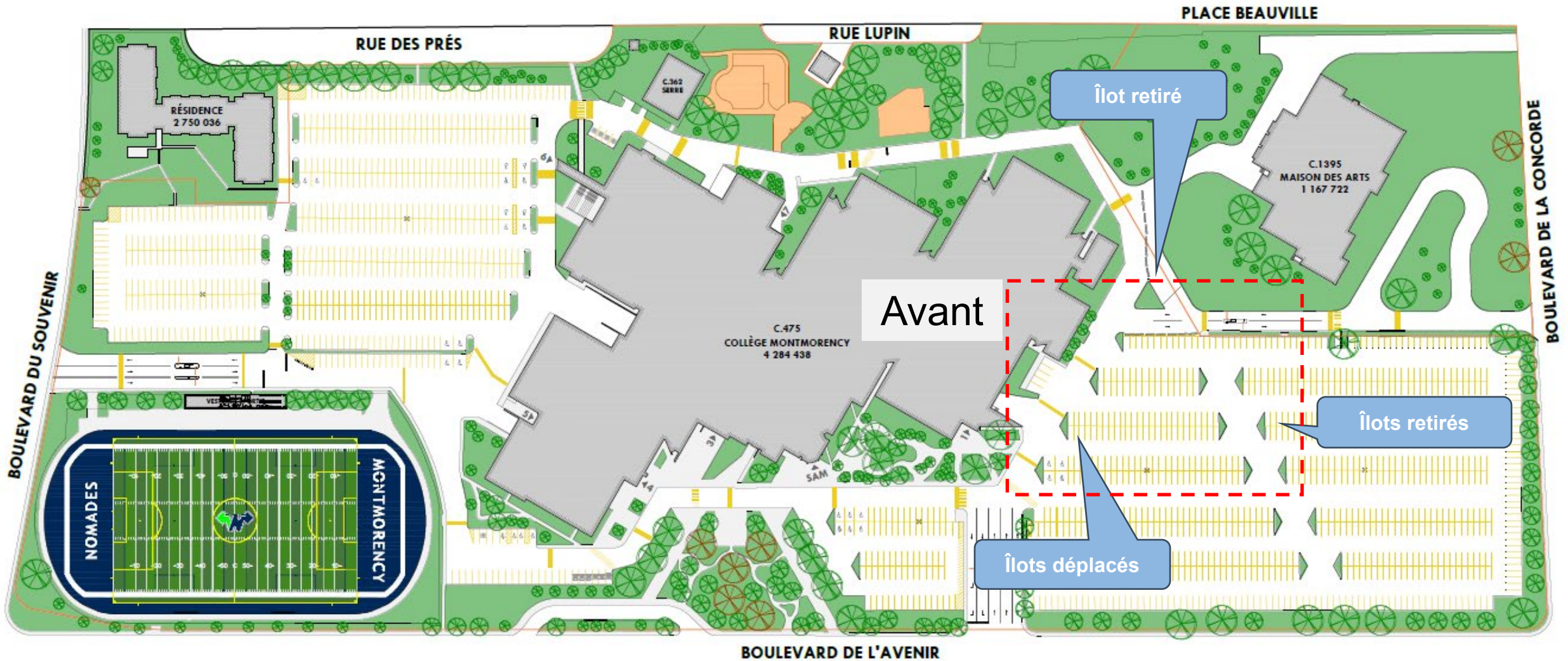
# Aménagement de terrain

- Réaménagement partiel :
  - 1 nouvelle bande paysagère au pourtour de la construction
  - 4 aires végétalisées déplacées
  - 6 aires végétalisées retirées
  - 1 îlot végétalisé triangulaire retrié

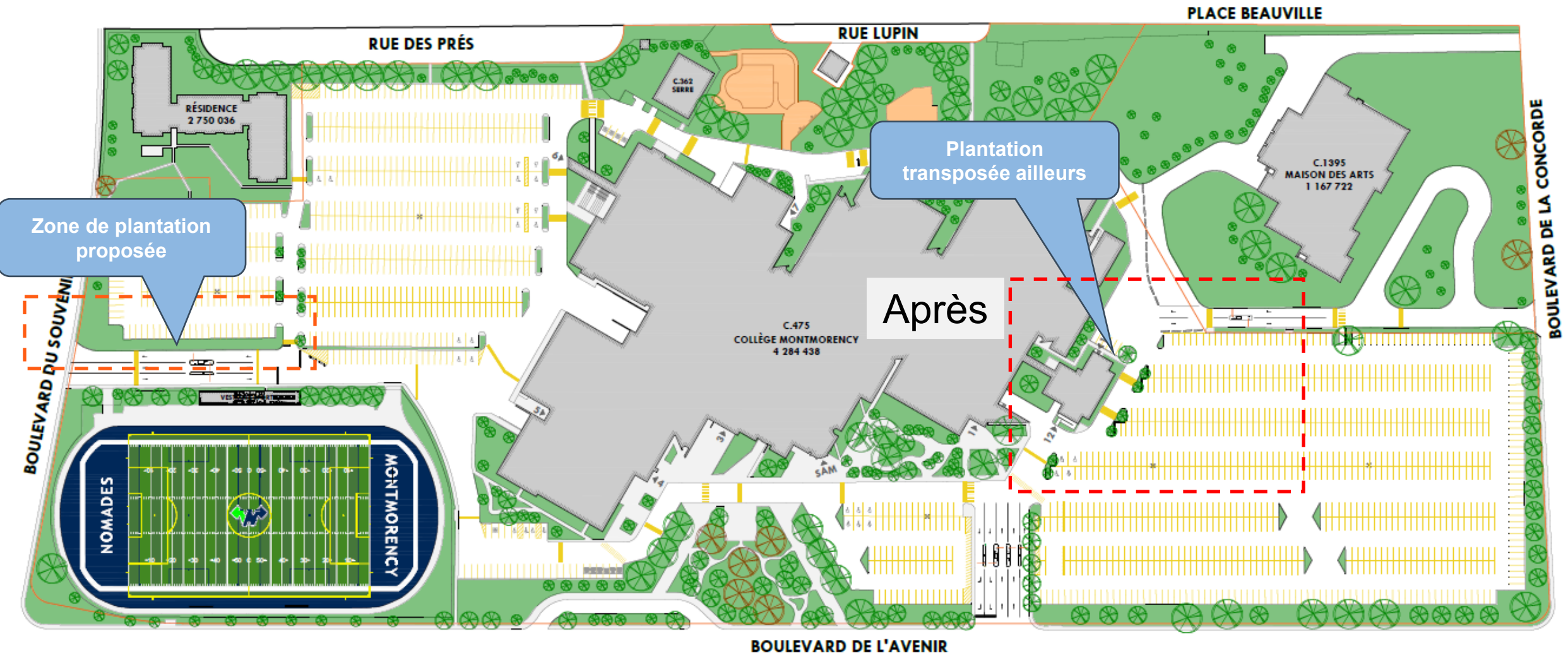


Réaménagement de l'aire de stationnement  
Source : Ville de Laval, novembre 2025

# Plans d'aménagement paysager



# Plans d'aménagement paysager



Ville de Laval

Superficie végétale

(Avant) : 20,65%

(Après) : 20,78%

# Relevé des arbres existants



2 arbres existants  
retirés



# Stationnement et mobilité

- Réaménagement partiel du stationnement
- Grande accessibilité en transports actifs et collectifs



# Stationnement

## Informations particulières :

- Stationnement payant
- 1 507 cases régulières
- 28 cases pour personne à mobilité réduite
- 5 cases avec bornes de Circuit électrique
- Espaces réservés pour motos et cyclomoteurs
- Stationnement sur rue majoritairement réservé aux détenteurs de vignettes

# Réaménagement

- Ajout de 63 cases régulières :
  - Avant : 1507
  - Après : 1570
  - Au total : 140 cases excédentaires au ratio exigé
- Ajout de 3 supports à vélo permettant de cadenasser 6 vélos



# Réseaux actifs et collectifs

## Informations particulières au Collège :

- Certifié Vélosympathique (niveau bronze) par l'organisme Vélo Québec
- 106 supports à vélo dont 33 en abri sécurisé
- 6 places réservées au covoiturage

## Autres réseaux à proximité :

- Métro Montmorency et terminus d'autobus de la STL à 200 mètres
- Gare et métro de la Concorde à 900 mètres
- Autopartage (Communauto) : 3 stations
- Réseau cyclable reliant plusieurs accès du Collège
- Vélos en libre-service (Bixi) : 4 stations
- Trottinettes électriques libre-service : 2 stations

# Analyse

# Résumé de l'analyse

## Planification du territoire

- Projet n'allant pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement (SADR) ou du plan particulier d'urbanisme (PPU)
- Projet qui consolide la fonction institutionnelle du centre-ville

## Opportunité

- Projet qui permettait de répondre à la forte demande d'inscription et d'éviter un bris de service au début du trimestre d'automne 2025
- Projet qui permettait aussi d'éviter une perte de revenus pour le Collège

## Milieu Environnant

- Malgré cet agrandissement et le retrait d'îlots végétalisés, de nouveaux espaces végétalisés sont créés et le pourcentage de verdissement reste sensiblement le même
- Plantation de 8 nouveaux arbres comme condition d'autorisation
- Projet n'ayant pas d'impact sur les propriétés voisines

# Zonage actuel

## Zone T6.4-5265

Nombre d'étages :	2 à 15 étages
Principaux usages :	Habitations, commerciaux et établissements institutionnels et communautaires
Ratio de stationnement	«Habitation» : 0,5 case par logement
	«Autre usage» : 1 case par 125 m <sup>2</sup>
Proportion min. d'un terrain en surface végétale :	25%



Source : Ville de Laval

# Projet de résolution

## Zone T6.4-5265

- Aucune modification aux limites de zonage
- Adoption d'une résolution de PPCMOI
- S'applique uniquement à la partie de terrain visé
- Autorisation de dérogation à certaines normes du règlement CDU-1
- Ajout de conditions de réalisation



Source : Ville de Laval

# Autres faits concernant la demande

- Le projet nécessite certaines dérogations en raison des besoins particuliers de ce type de construction modulaire et temporaire
- Le site bénéficie présumément de droits acquis sur les dispositions suivantes :
  - proportion de surface végétale (a.1202)
  - proportion de surface carrossable (a. 1202)
  - emplacement d'une aire de stationnement (a. 1203)

# Proposition de dérogations à accepter au projet de résolution autorisant le PPCMOI

Dérogations proposées	Note
La construction modulaire et son couloir devraient être considérés comme étant <b>un agrandissement du bâtiment existant et non un bâtiment distinct</b>	Il s'agit d'une construction temporaire reliée au bâtiment existant, mais, d'un point de vue règlementaire, elle ne peut être considérée comme étant un agrandissement
Les matériaux de la construction modulaire et de son couloir devraient être <b>exclus du calcul du nombre maximal de matériaux</b> (max. 3)	Les matériaux présents sur le bâtiment existant et leur nombre sont déjà dérogatoires et cette situation devrait être considérée
Les <b>matériaux de types D et E</b> au lieu du type C (type de milieux T6.4) devraient être autorisés pour la construction modulaire et de son couloir	Permet l'utilisation des mêmes matériaux que ceux déjà en place sur le bâtiment existant
La construction modulaire et son couloir devraient être <b>exclus du calcul de largeur de bâtiment</b>	Le bâtiment mesure 241 m de largeur ce qui est déjà dérogatoire au règlement (À noter : la construction temporaire fait passer la largeur du bâtiment à 250 m au lieu du maximum autorisé qui est de 85 m).
Une <b>hauteur du rez-de-chaussée</b> (min.) fixée à 3,6 m au lieu de 4,2 m	Pas d'impact sur l'alignement entre le rez-de-chaussée du bâtiment existant et celui projeté

# Proposition de dérogations à accepter au projet de résolution autorisant le PPCMOI (suite)

Dérogations proposées	Note
Un <b>pourcentage d'ouvertures</b> sur la façade principale au rez-de-chaussée fixé à 25 % au lieu de 40 % (pour la construction modulaire et son couloir)	Les ouvertures réalisées dans les façades ont été déterminées en fonction de la capacité maximale à faire des ouvertures dans une telle construction modulaire
Une <b>largeur d'une façade aveugle</b> fixée à 14 m au lieu de 7 m (pour le couloir seulement)	La longueur du couloir a été déterminée en fonction de la distance à maintenir entre le bâtiment existant et la construction temporaire
Ne pas assujettir ce projet au <b>PIIA Centre-ville</b>	Les critères de PIIA seraient difficilement applicables
Ne pas assujettir ce projet au <b>PIIA Bâtiment et autre construction d'intérêt patrimonial</b>	Les critères de PIIA seraient difficilement applicables

# Proposition de conditions à ajouter au projet de résolution autorisant le PPCMOI

Conditions	Note
<ul style="list-style-type: none"><li>• Plantation de <b>8 nouveaux arbres</b> sur le lot 4 284 438-A en bordure de l'allée d'accès nord (boul. du Souvenir)</li><li>• Le nombre et les essences d'arbres à planter doivent être les suivants:<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>2 <i>Gymnocladus dioicus</i></b> (Chicot du Canada ou Gros févier);</li><li>• <b>3 <i>Acer x freemanii</i> « Autumn fantasy »</b> (Érable de Freeman);</li><li>• <b>3 <i>Ulmus</i> « Valley Forge »</b> (cultivar de l'Orme d'Amérique).</li></ul></li></ul>	<p>Contribuer à l'augmentation de la canopée sur le site, à la qualité du paysage et à l'interface avec le boulevard du Souvenir</p> <p>Essences recommandées par le Service de l'urbanisme selon la liste qui figure à l'annexe I du CDU</p>
Respect du territoire d'application	Assurer l'intégration du projet sur le site Voir plan à la diapositive suivante

# Territoire d'application proposé



Lot et site visé	
	Lot visé par la demande
	Autorisation ponctuelle seulement à cet endroit sur le site

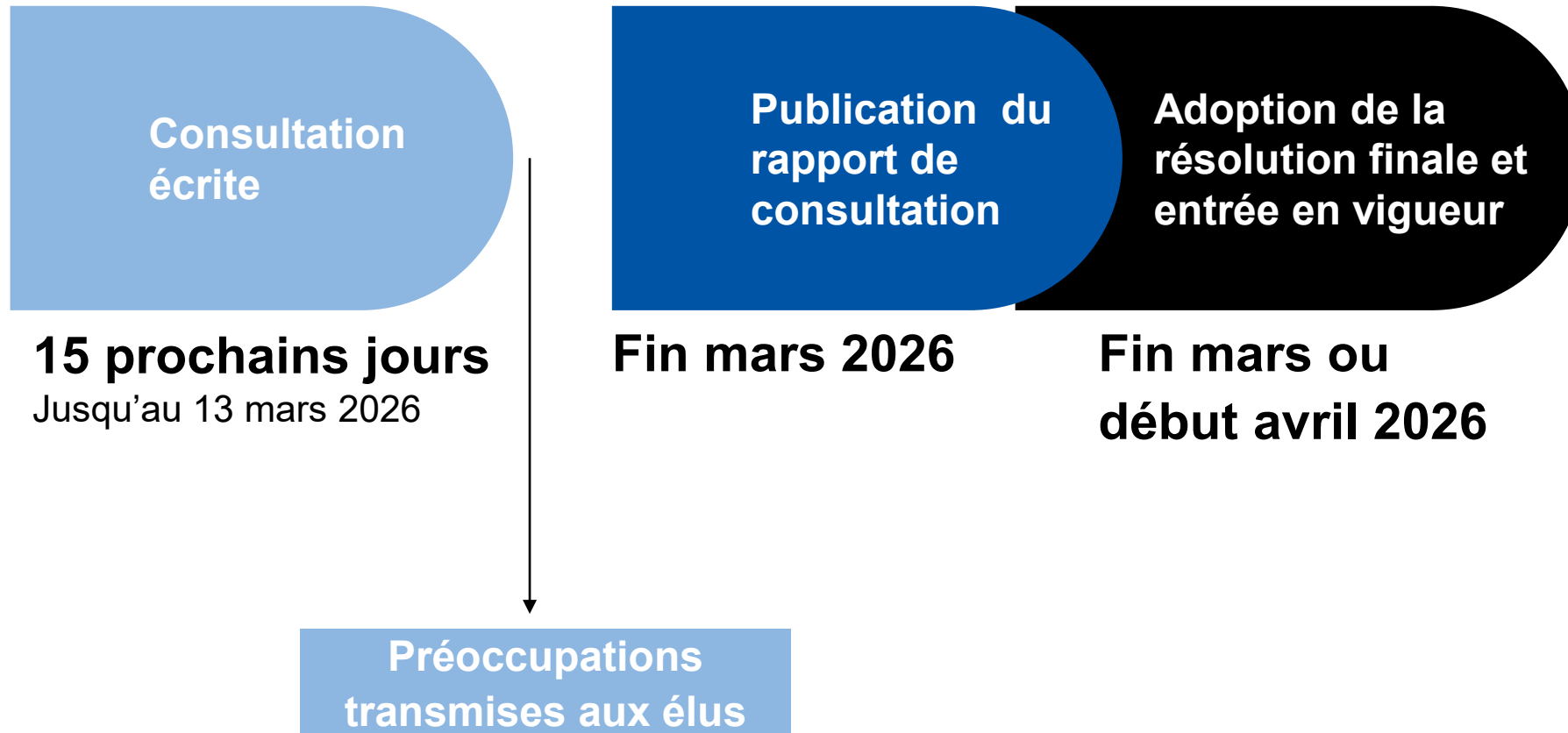
Photographie aérienne :  
Août 2023

Territoire visé par la demande  
r.21 Numéro civique

Plan no CEG1141003-29_002	Reference PP-2025-7
Date 2025-04-14	Echelle 1:3 500
Realisé par M. Pataric	Approuvé par S. Rousseau

# Prochaines étapes

# Prochaines étapes



# Consultation écrite

## Pour les 15 prochains jours :

- Seront disponibles :
  - l'enregistrement de la consultation virtuelle
  - le projet de règlement

Les questions, commentaires ou avis écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

[assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca)

Recherchez « assemblées publiques de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat)

**Important : tous les commentaires écrits seront rendus publics. Éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.**

# Il n'est pas possible de déposer une demande d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Extrait Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. LRQ, c. A -19.1, art.123.1

# Demande d'approbation référendaire

🕒 **123.1.** Malgré les troisième et quatrième alinéas de l'article 123, n'est pas propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire une disposition qui vise à permettre la réalisation d'un projet qui est relatif:

1° à un équipement collectif au sens du deuxième alinéa;

2° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec ([chapitre S-8](#));

3° à un cimetière.

Un équipement collectif est composé de bâtiments et d'installations à usage collectif. Il est de propriété publique et est relatif aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la culture ou des sports et des loisirs.

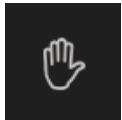
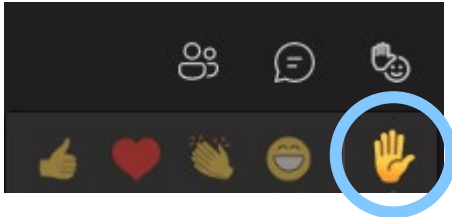
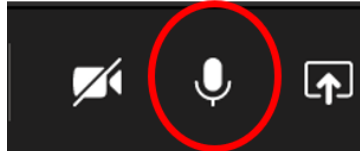
2017, c. 13, a. 12; 2018, c. 8, a. 1.



# Charte de participation

- **Écouter les autres participants en demeurant **ouverts** à la diversité des points de vue**
- **S'exprimer de façon **respectueuse, claire et succincte****
- **Participer aux échanges dans un **esprit de tolérance et d'ouverture** envers les idées d'autrui**
- **Privilégier la **recherche de l'intérêt collectif** et mettre entre parenthèses l'intérêt individuel, politique ou partisan**

# Période d'échange

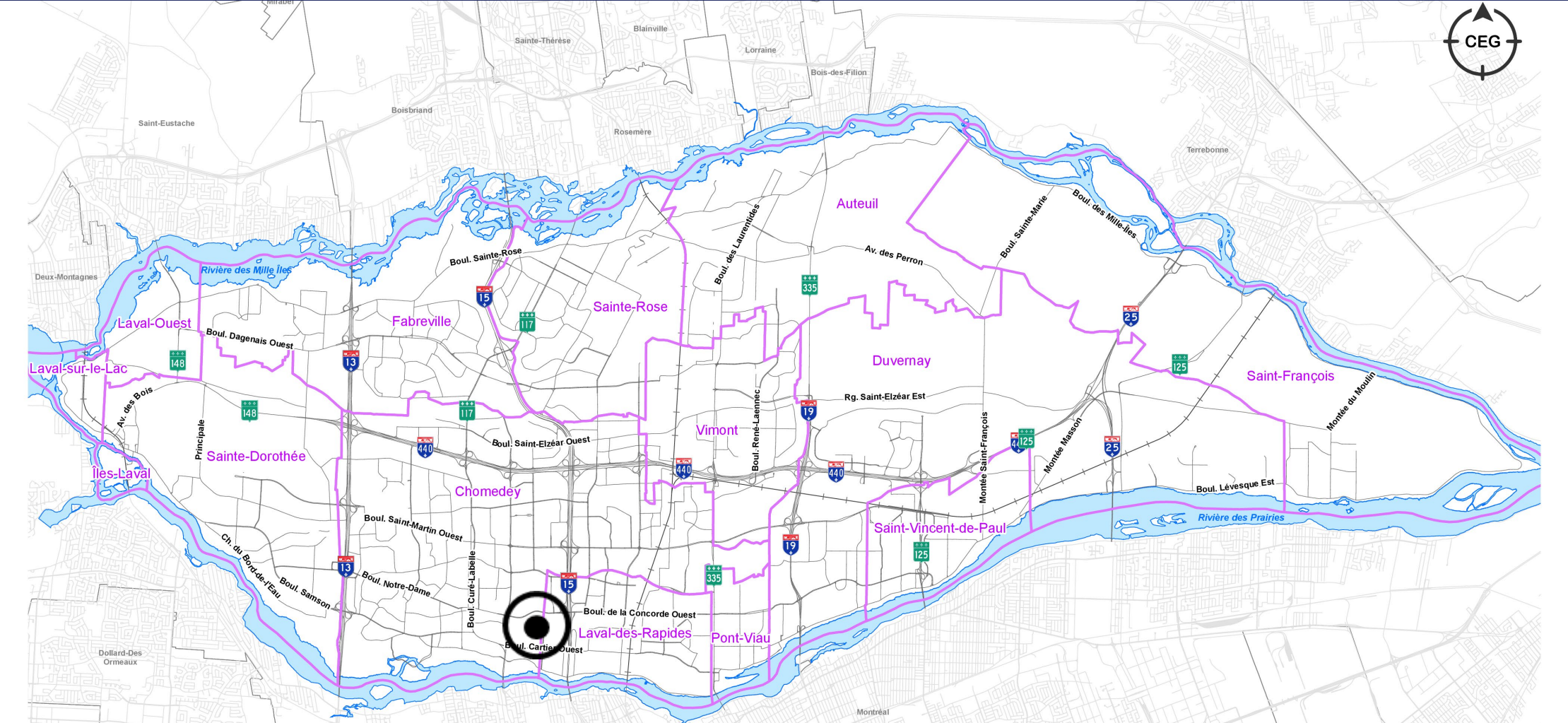
- Si vous avez une question...
- Levez la main  ou 
- Attendez que la Présidente vous donne parole et allumez votre micro 
- Présentez-vous et posez votre question (**elle doit concerner le dossier présenté**)
- N'oubliez pas de fermer votre micro lorsque vous avez terminé

## Merci!

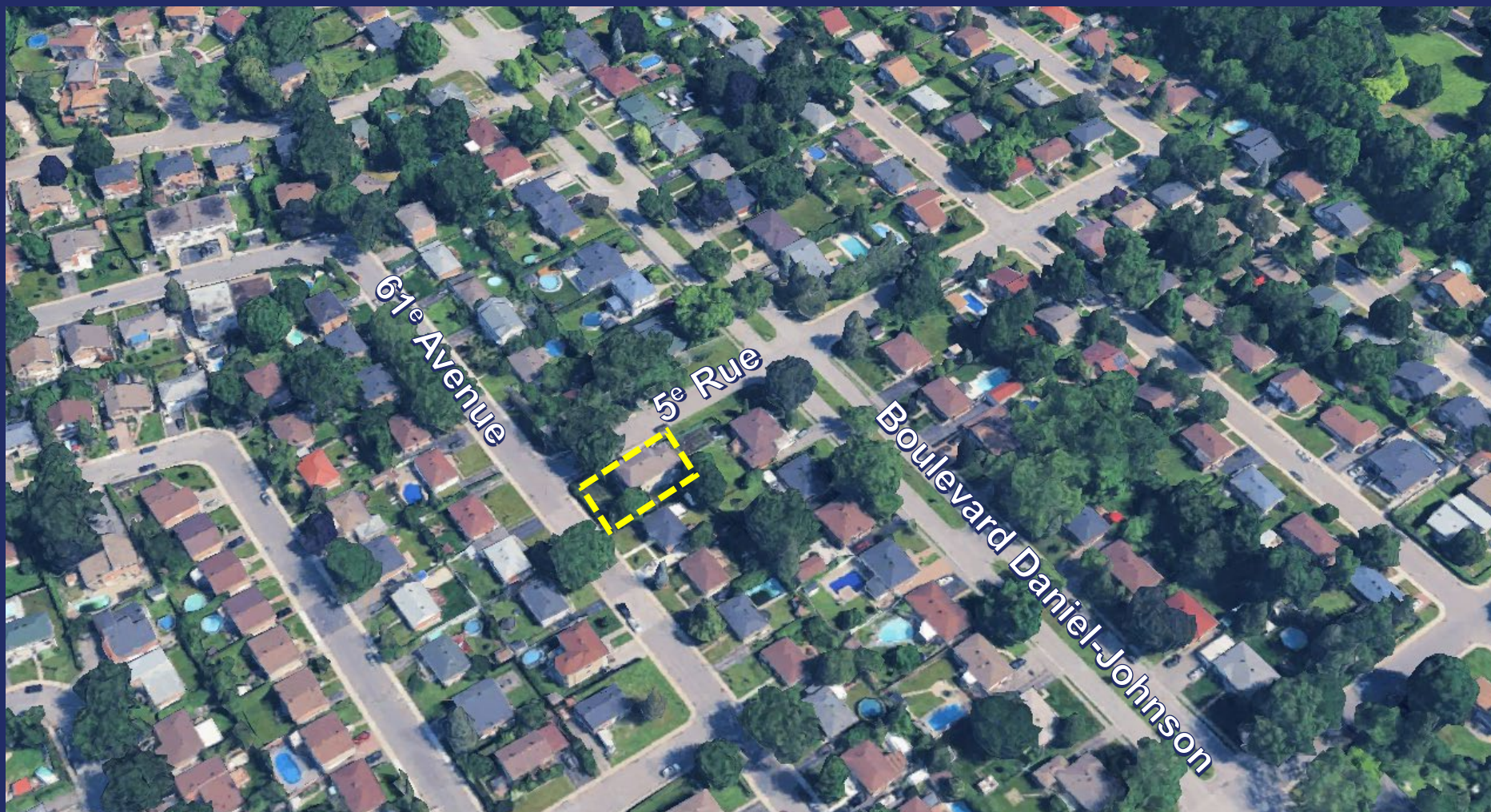
# PP-2024-17

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de régulariser l'implantation d'une habitation d'un logement sur le lot 2 058 656 du cadastre du Québec, situé au 521, 61e Avenue

# Localisation



# Localisation



Source: Google Map

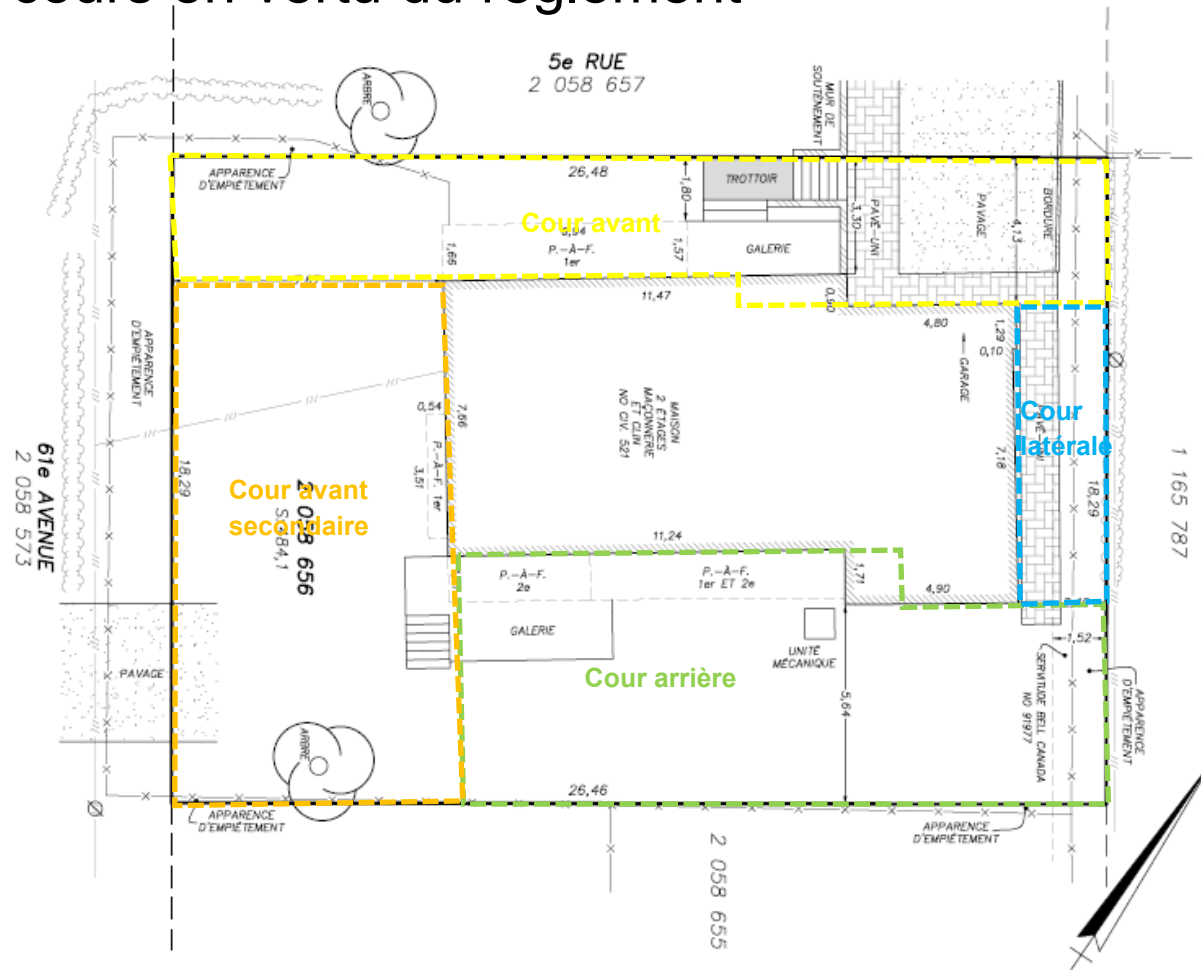
# Projet du requérant

**Le projet consiste à régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence qui est le résultat d'agrandissements effectués sans permis**



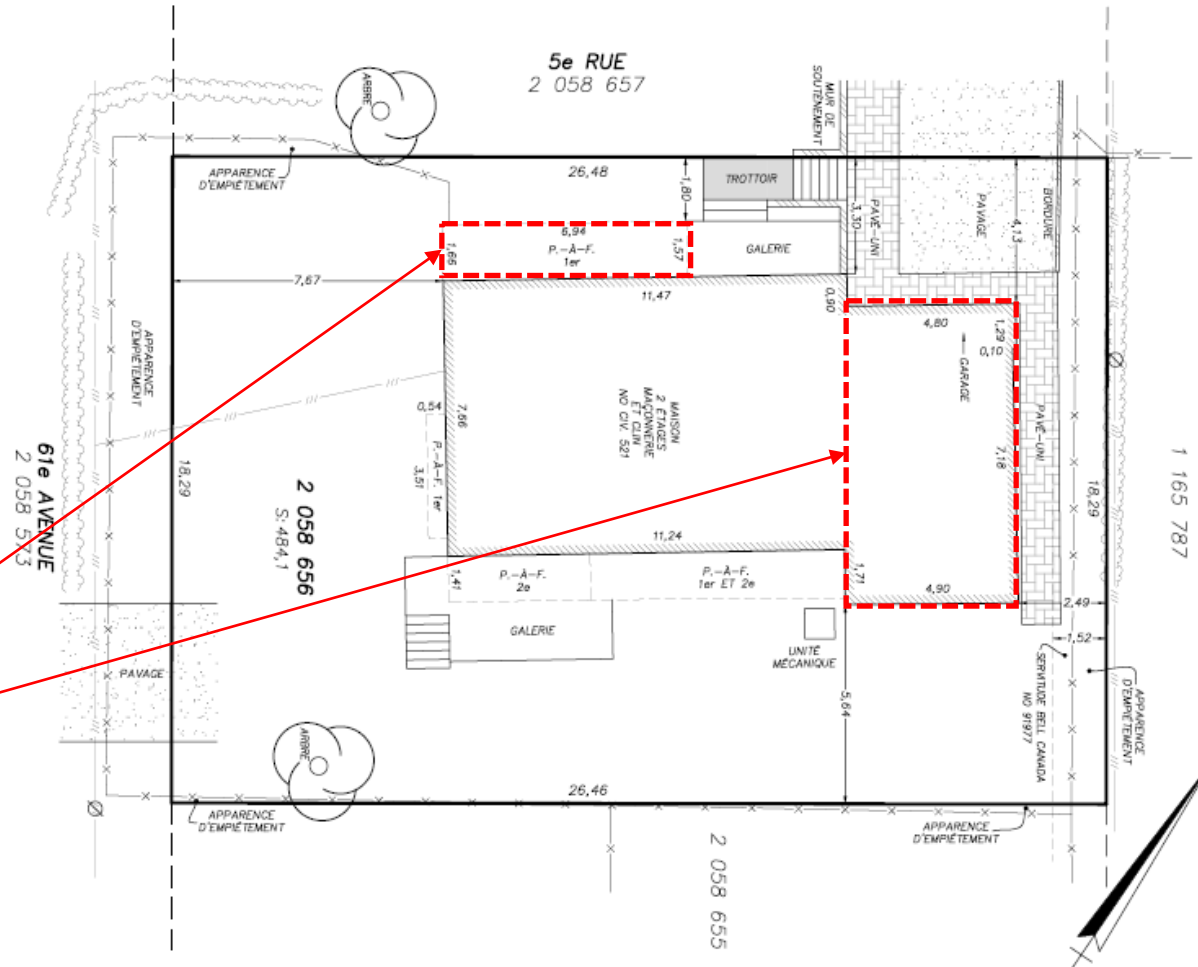
# Implantation

Détermination des cours en vertu du règlement  
CDU-1



# Implantation

Ces agrandissements n'ont pas fait l'objet de délivrance de permis





# Résumé de l'analyse

## Planification du territoire

- Le projet n'a aucun impact sur la planification du secteur.

## Opportunité

- Le PPCMOI est requis pour régulariser le bâtiment. À défaut de quoi, le propriétaire s'expose à des recours en vue de corriger la situation.

## Milieu Environnant

- L'impact généré par ces agrandissements dérogatoires est mineur. Ils n'impactent pas le voisinage.

# Prochaines étapes

# Prochaines étapes



# Consultation écrite

## Au cours des 15 prochains jours:

- Seront disponibles:
  - l'enregistrement de la consultation virtuelle
  - le projet de résolution

Les questions, commentaires ou avis écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante:

[assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca)

Recherchez « assemblées publiques de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat)

**Important: tous les commentaires écrits seront rendus publics. Éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.**

## **Il est possible de déposer une demande d'approbation référendaire**

Elle peut viser les dispositions  
concernant:

- Les marges minimales requises

# **Demande d'approbation référendaire**

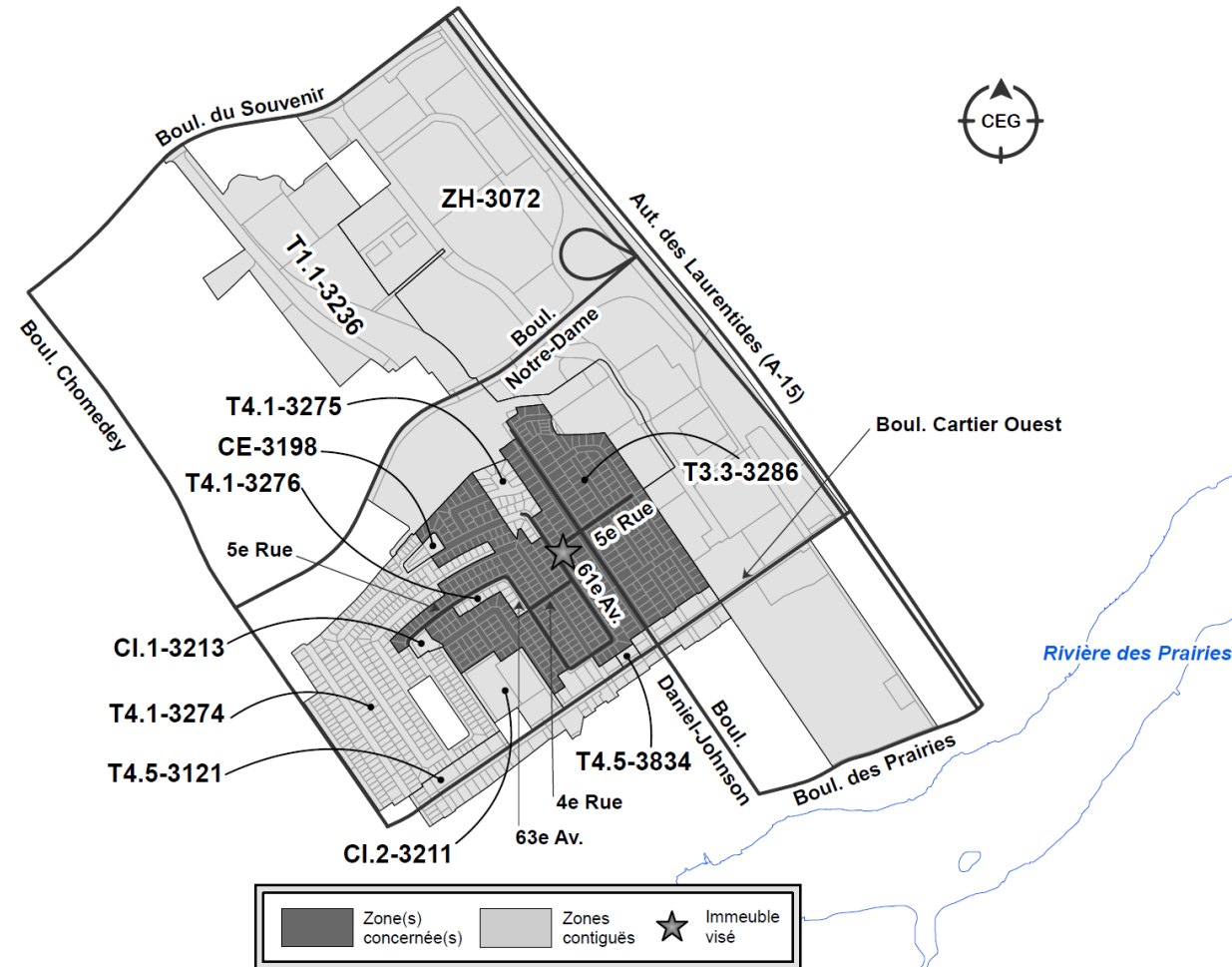
# Demande d'approbation référendaire

## 3 étapes du processus

- La demande de participation à un référendum
- La tenue du registre
- Le scrutin référendaire

# Processus référendaire

## Personnes pouvant déposer une demande d'approbation



## Détails procédure:

- Contactez le Service du greffe;
- Coordonnées disponibles sur [laval.ca](http://laval.ca)

Recherchez « greffe » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat)

## Plan de la zone concernée et des zones contiguës:

- Recherchez « assemblées publiques de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat) et accéder aux documents relatifs à la présente assemblée

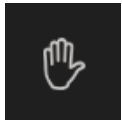
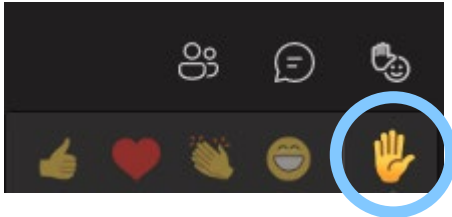
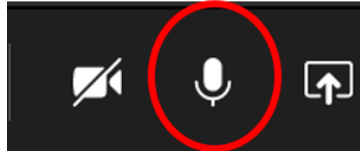
# Demande d'approbation référendaire



# Charte de participation

- **Écouter les autres participants en demeurant **ouverts** à la diversité des points de vue**
- **S'exprimer de façon **respectueuse, claire et succincte****
- **Participer aux échanges dans un **esprit de tolérance et d'ouverture** envers les idées d'autrui**
- **Privilégier la **recherche de l'intérêt collectif** et mettre entre parenthèses l'intérêt individuel, politique ou partisan**

# Période d'échange

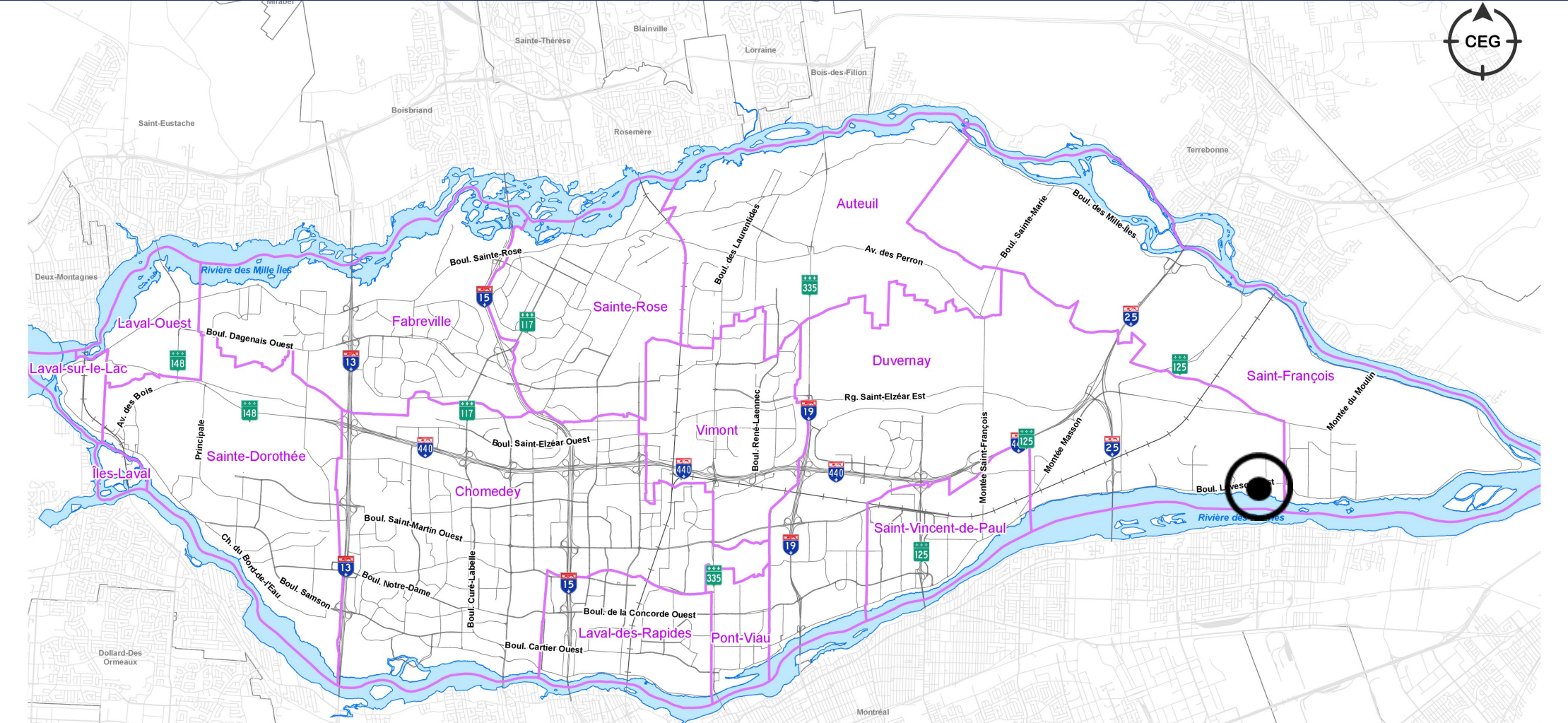
- Si vous avez une question...
- Levez la main  ou 
- Attendez que la Présidente vous donne parole et allumez votre micro 
- Présentez-vous et posez votre question (**elle doit concerner le dossier présenté**)
- N'oubliez pas de fermer votre micro lorsque vous avez terminé

## Merci!

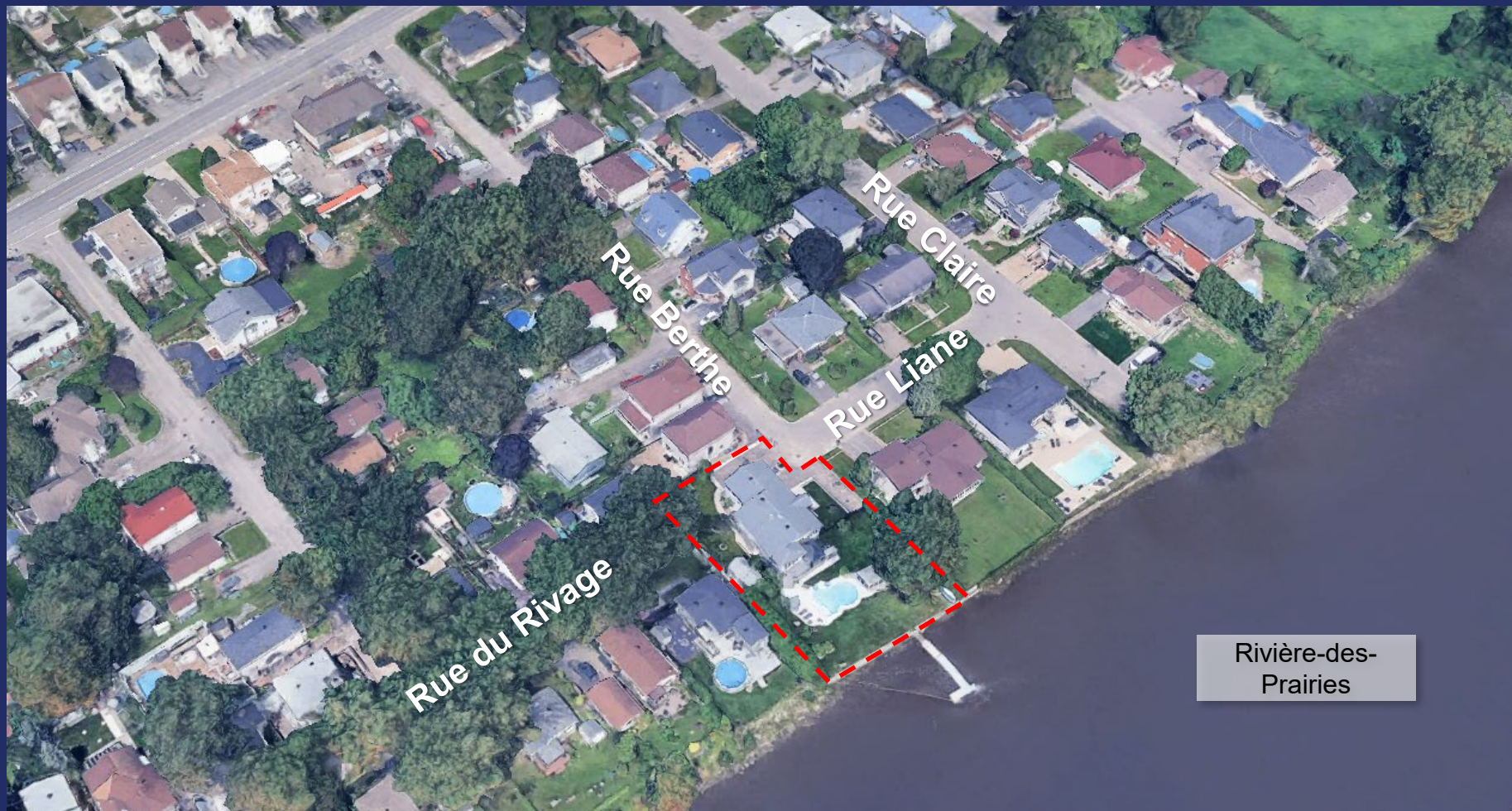
# PP-2025-14

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché sur les lots 1 357 836 et 2 626 597 du cadastre du Québec, situé au 100, rue Berthe

# Localisation



# Localisation



# Projet du requérant

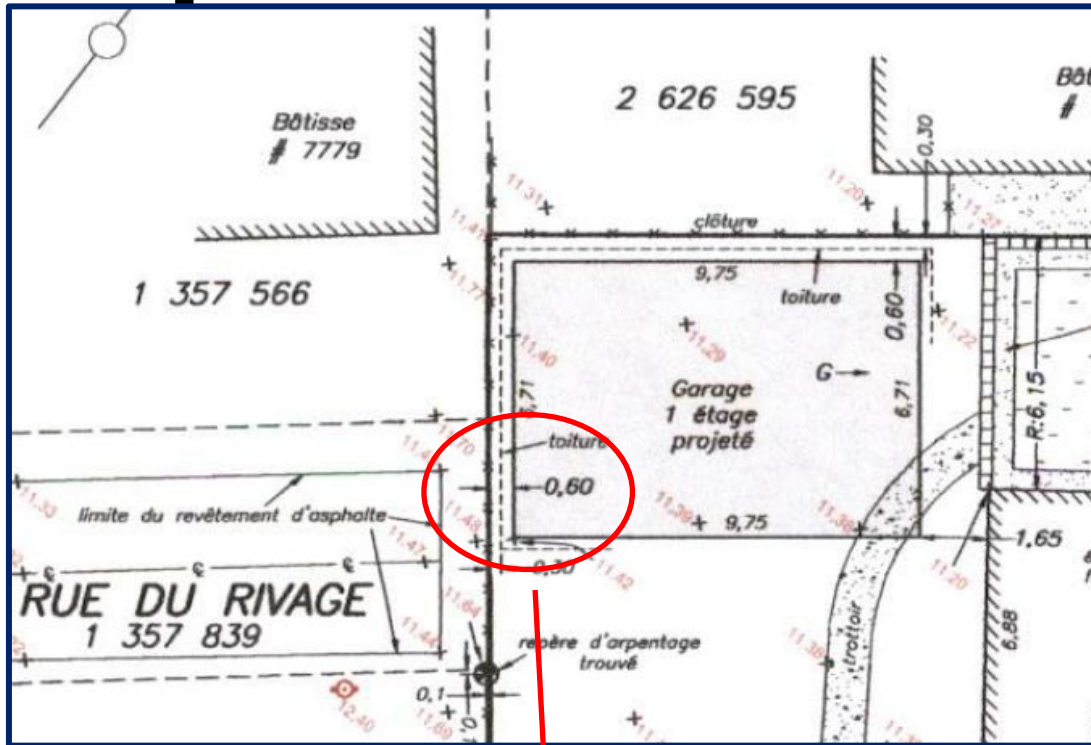
- Le requérant souhaite régulariser un garage détaché construit dans une cour avant secondaire, à 0,6 mètre de la ligne avant secondaire de terrain.
- Selon l'article 210, la distance minimale entre un garage détaché et une ligne avant secondaire de terrain correspond à la marge avant secondaire minimale applicable dans la zone concernée.
- La marge avant secondaire dans la zone T3.3-8006 est de 3 mètres.

Description du projet

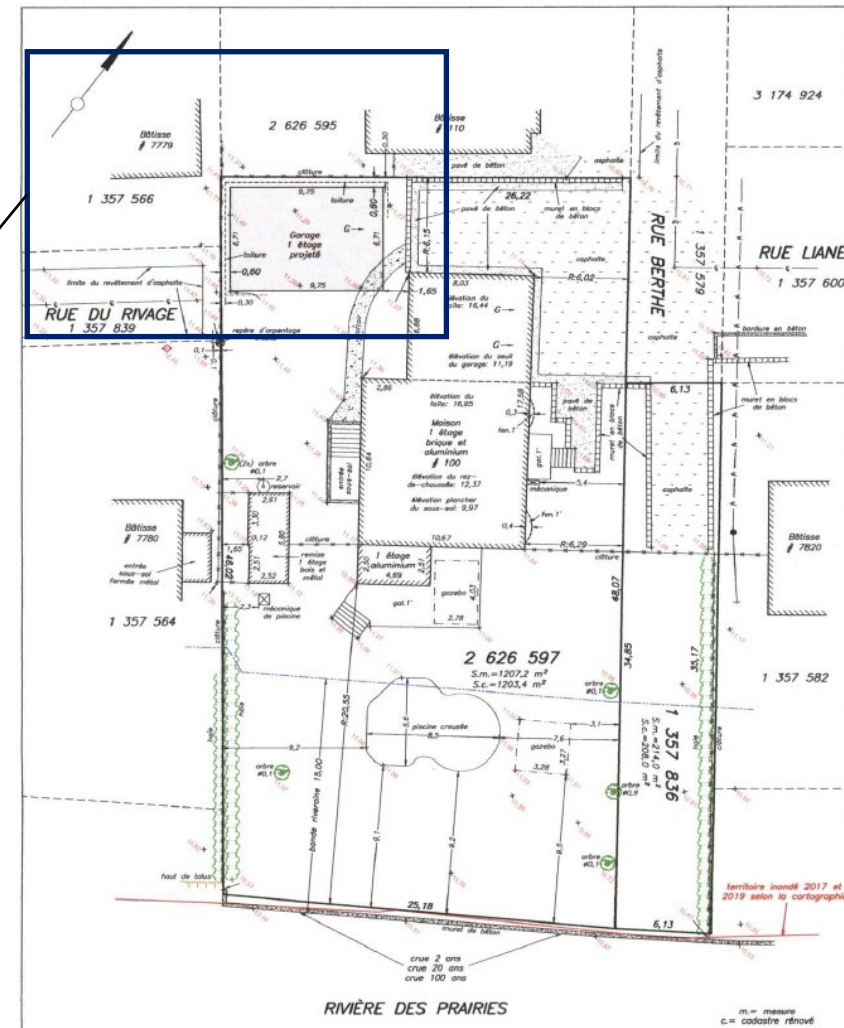
# Implantation

- Garage détaché situé à l'arrière du bâtiment principal.
- Cette cour donne sur l'emprise de la rue du Rivage, il s'agit donc d'une cour avant secondaire.
- Le garage détaché est implanté à 0,6 mètre de la ligne latérale de terrain et à 0,6 mètre de la ligne avant secondaire de terrain.

# Implantation



Garage détaché situé à 0,6 mètre de la ligne de terrain (minimum 3 mètres)



Description du projet

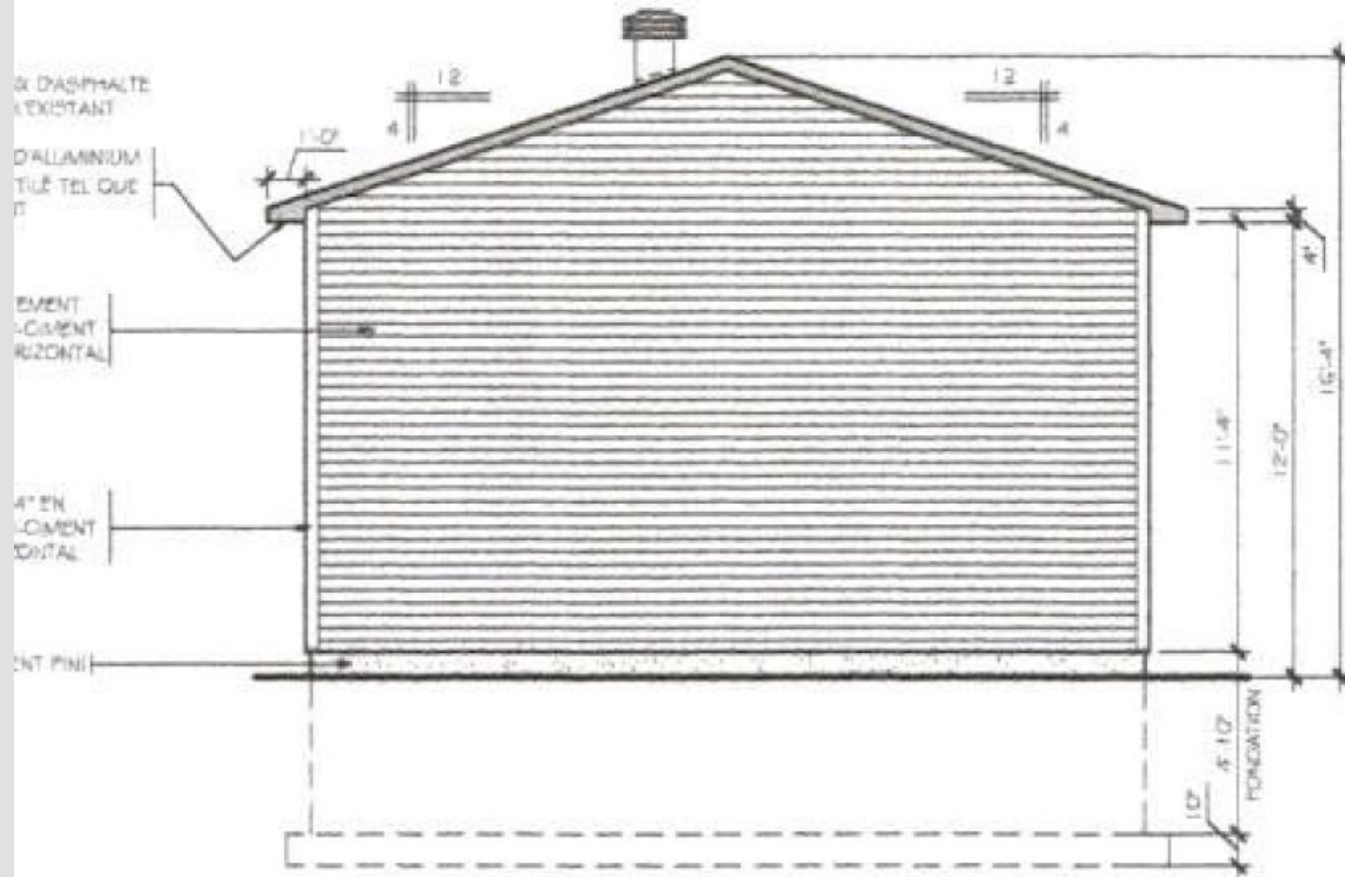
# Architecture

- Garage détaché de 6,71 mètres par 9,75 mètres
- Revêtement en pierre sur la façade avant, clin de fibrociment sur les autres façades



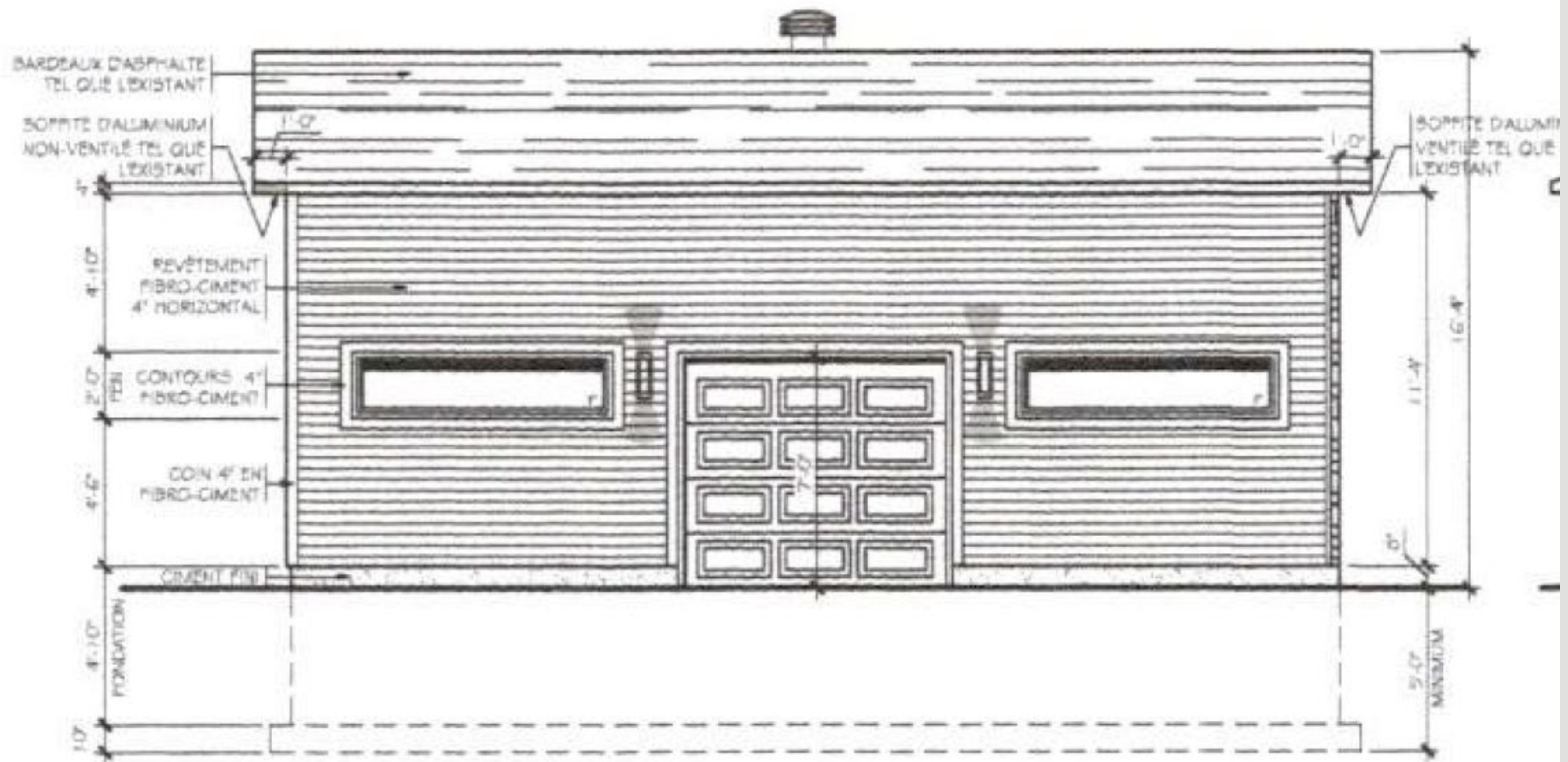


# Élévations



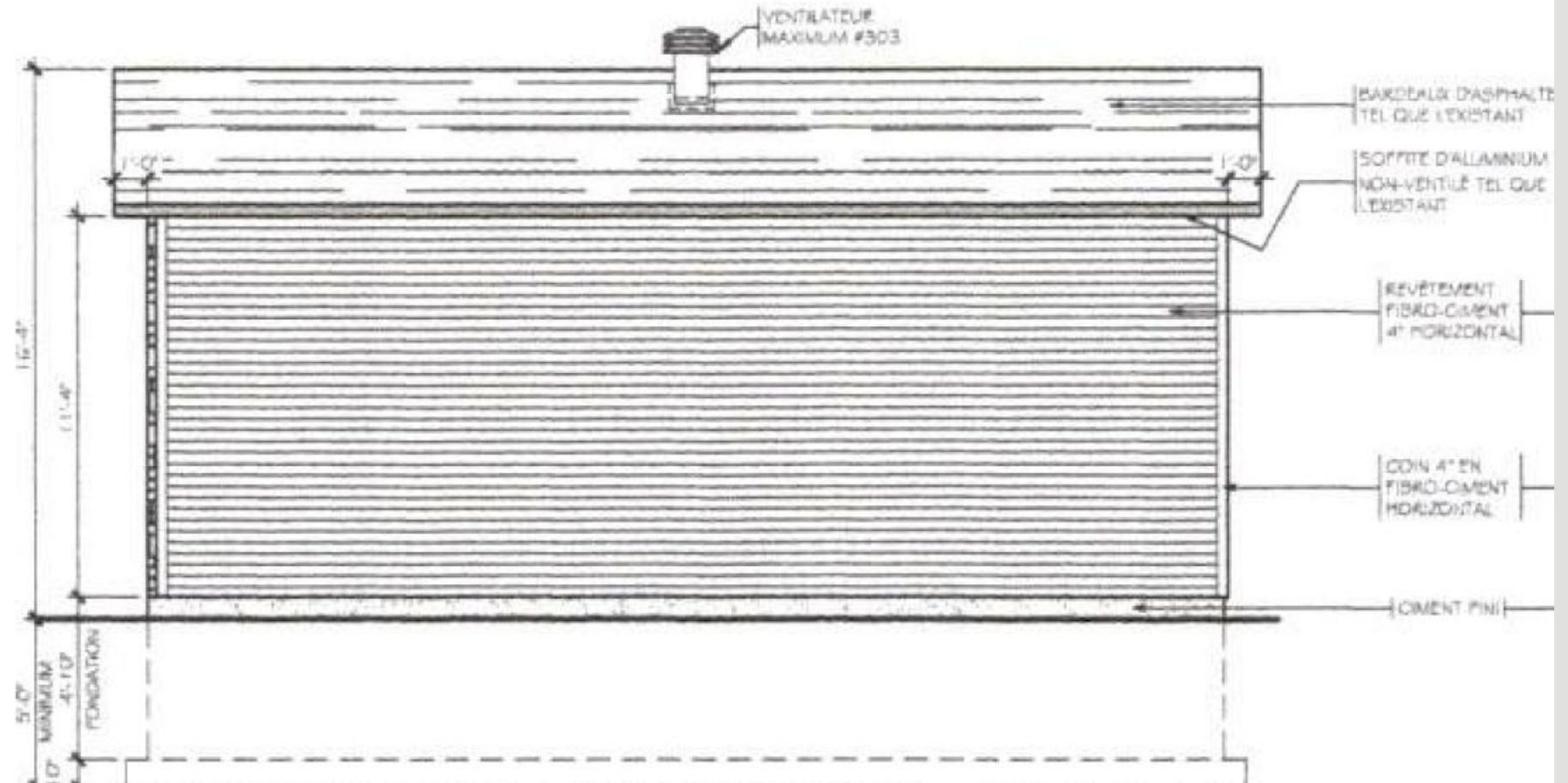
Élévation arrière

# Élévations



Élévation latérale gauche

# Élévations



Élévation latérale droite

# Principales dérogations

Article	Norme actuelle	Disposition d'exception
210	La distance minimale entre un garage détaché et une ligne avant secondaire de terrain correspond à la marge avant secondaire minimale prescrite au titre 7 dans la zone visée. (T3.3 : 3 mètres).	Le garage détaché sera situé à 0,6 mètre de la ligne avant secondaire de terrain.

# Résumé de l'analyse

## Planification du territoire

- Le projet ne modifie pas la fonction du bâtiment principal

## Opportunité

- Permettrait de régulariser une situation existante

## Milieu Environnant

- Le bâtiment n'a pas d'impact significatif sur le secteur

# Prochaines étapes

# Prochaines étapes



# Consultation écrite

## Au cours des 15 prochains jours:

- Seront disponibles:
  - l'enregistrement de la consultation virtuelle
  - le projet de résolution

Les questions, commentaires ou avis écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante:

[assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca)

Recherchez « assemblées publique de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat)

**Important: tous les commentaires écrits seront rendus publics. Éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.**

## **Il est possible de déposer une demande d'approbation référendaire**

Elle peut viser les dispositions concernant:

- la distance minimale entre un garage détaché et une ligne avant secondaire de terrain.

# **Demande d'approbation référendaire**

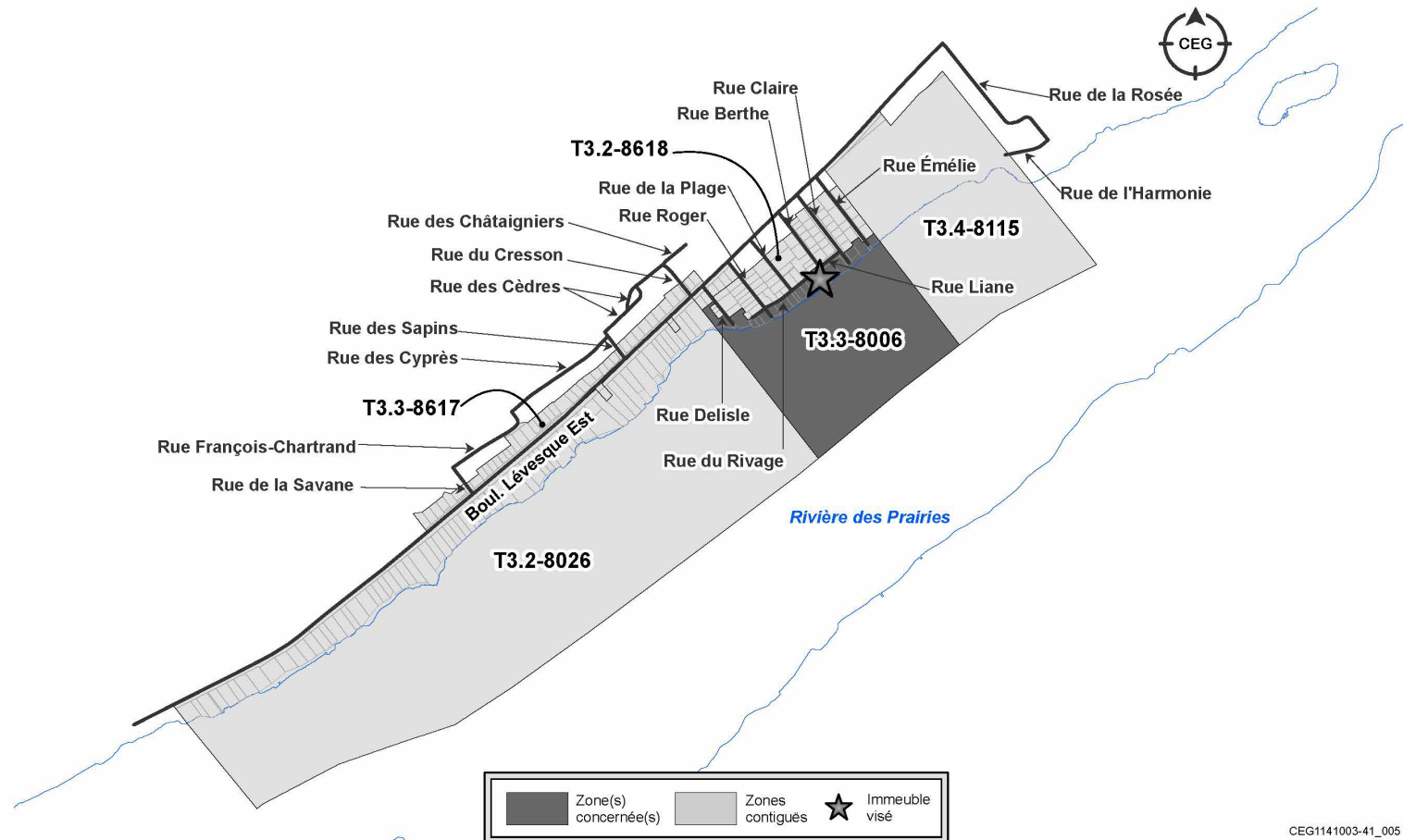
# Demande d'approbation référendaire

## 3 étapes du processus

- La demande de participation à un référendum
- La tenue du registre
- Le scrutin référendaire

# Processus référendaire

## Personnes pouvant déposer une demande d'approbation



CEG1141003-41\_005

## Détails procédure:

- Contactez le Service du greffe;
- Coordonnées disponibles sur [laval.ca](http://laval.ca)

Recherchez « greffe » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat)

## Plan de la zone concernée et des zones contiguës:

- Recherchez « assemblées publique de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat) et accéder aux documents relatifs à la présente assemblée

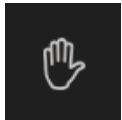
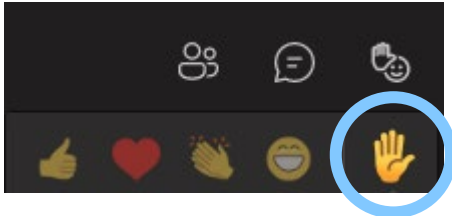
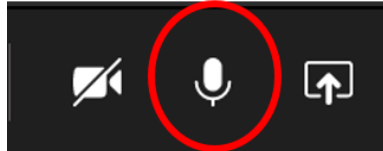
# Demande d'approbation référendaire



# Charte de participation

- **Écouter les autres participants en demeurant **ouverts** à la diversité des points de vue**
- **S'exprimer de façon **respectueuse, claire et succincte****
- **Participer aux échanges dans un **esprit de tolérance et d'ouverture** envers les idées d'autrui**
- **Privilégier la **recherche de l'intérêt collectif** et mettre entre parenthèses l'intérêt individuel, politique ou partisan**

# Période d'échange

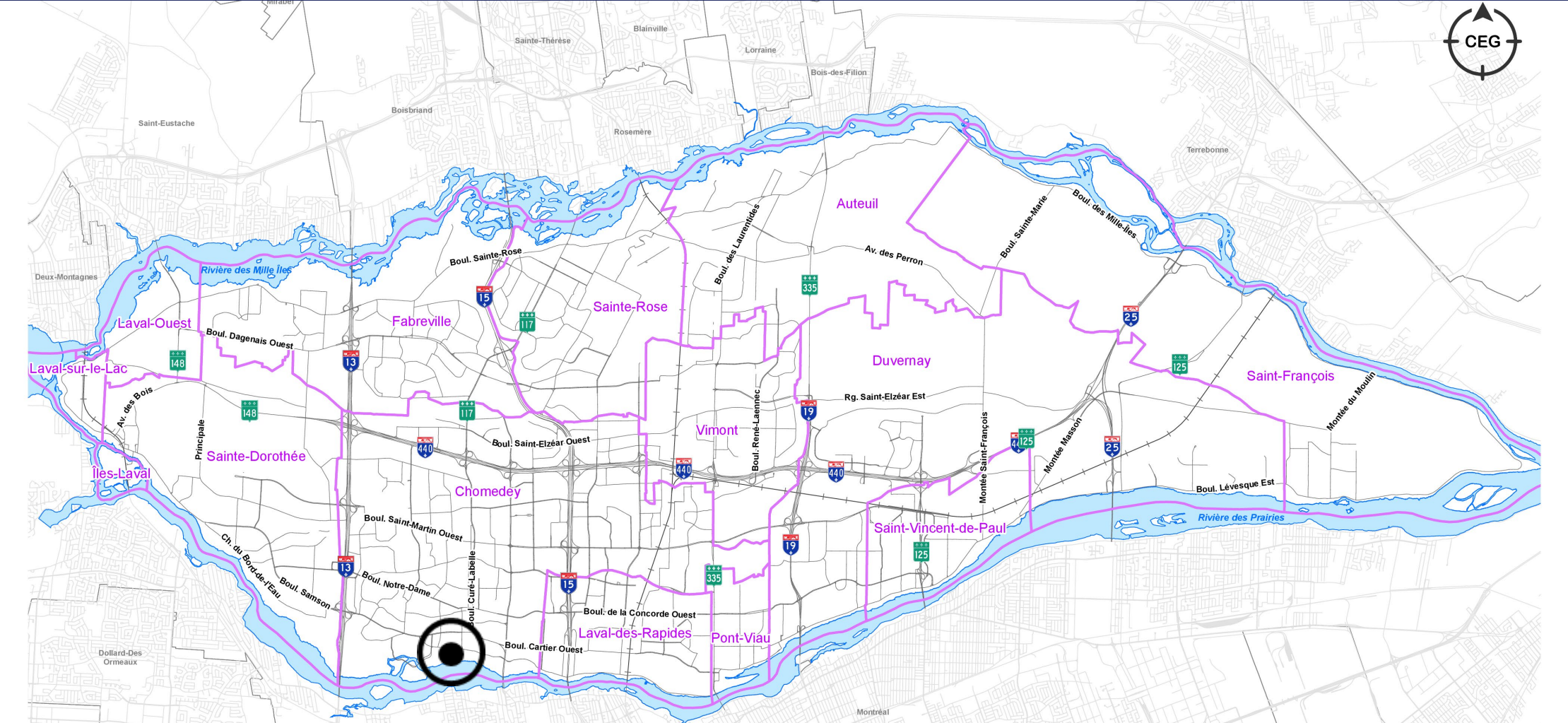
- Si vous avez une question...
- Levez la main  ou 
- Attendez que la Présidente vous donne parole et allumez votre micro 
- Présentez-vous et posez votre question (**elle doit concerner le dossier présenté**)
- N'oubliez pas de fermer votre micro lorsque vous avez terminé

## Merci!

# PP-2025-11

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de rendre conforme l'agrandissement du bâtiment principal et le remplacement des matériaux de revêtement extérieur sur le lot 1 442 749 du cadastre du Québec, situé au 112, 90<sup>e</sup> Avenue

# Localisation



# Localisation



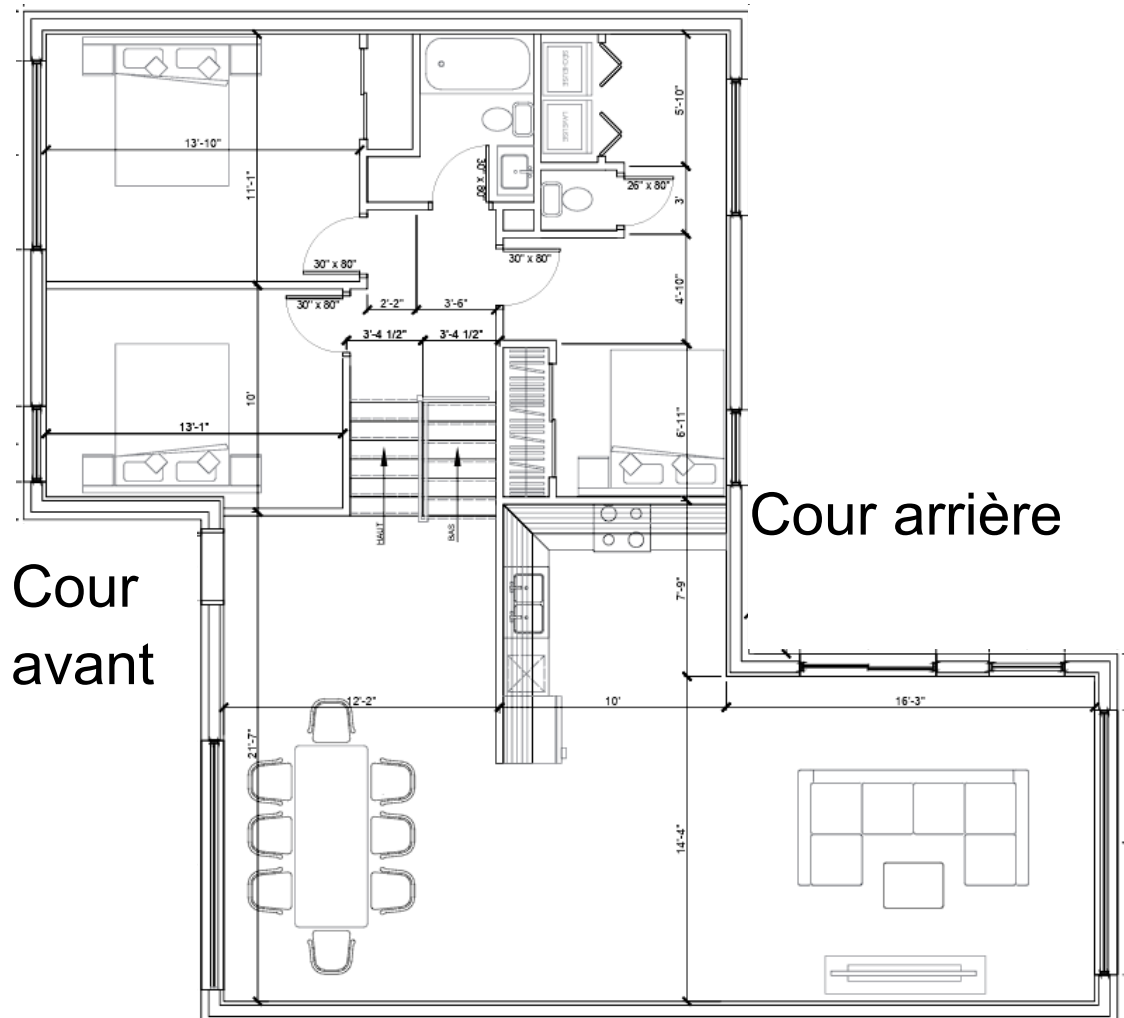
# Projet du requérant

Le projet consiste à:

- Rendre conforme un projet d'agrandissement qui a été réalisé sans permis de construction



# Implantation

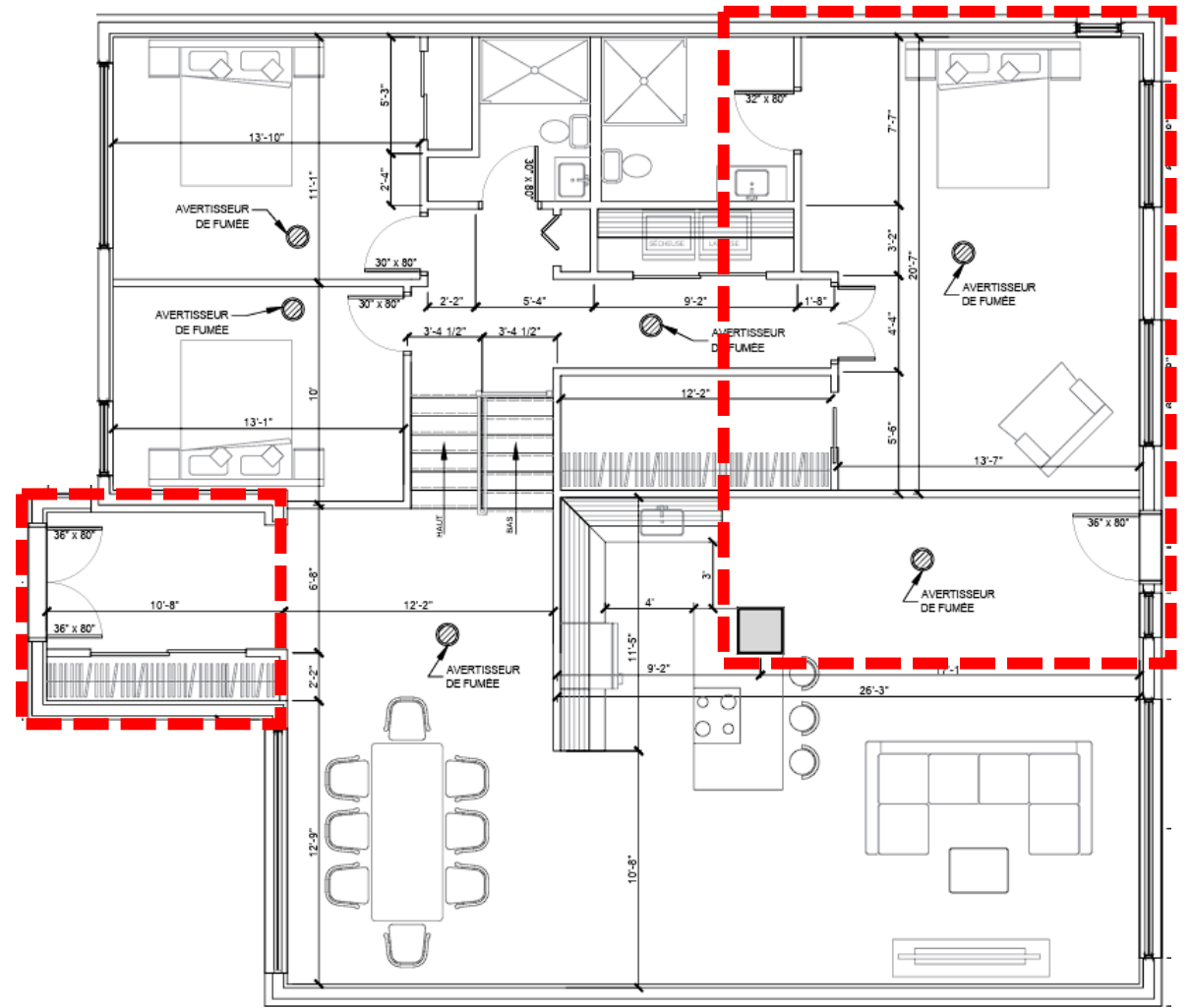


Cour  
avant

Cour arrière

Avant

Ville de Laval



Après

 Agrandissements

# Matériaux

Remplacement/ajout de revêtements de murs extérieurs pour les façades avant et arrière

4 matériaux de revêtements au total :

- Canixel sur les façades arrière et latérales
- Brique existante repeinte en blanc
- Nouveaux revêtements de briques et de panneaux d'aluminium sur la façade avant



# Résumé de l'analyse

## Planification du territoire

- Aucun impact sur la planification de ce secteur

## Opportunité

- Le PPCMOI est requis pour régulariser le bâtiment
- À défaut de quoi, le propriétaire s'expose à des recours en vue de corriger la situation

## Milieu Environnant

- L'agrandissement est mineur et n'impacte pas le voisinage
- Les matériaux appliqués ont un visuel différent par rapport aux matériaux que l'on retrouve généralement sur les bâtiments voisins, mais le 4<sup>e</sup> matériau proposé est peu visible de la voie publique

# Prochaines étapes

# Prochaines étapes



# Consultation écrite

## Au cours des 15 prochains jours:

- Seront disponibles:
  - l'enregistrement de la consultation virtuelle
  - le projet de résolution

Les questions, commentaires ou avis écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante:

[assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca)

Recherchez « assemblées publique de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat)

**Important: tous les commentaires écrits seront rendus publics. Éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.**

## **Il est possible de déposer une demande d'approbation référendaire**

Elle peut viser les dispositions concernant:

- L'agrandissement du bâtiment existant

# **Demande d'approbation référendaire**

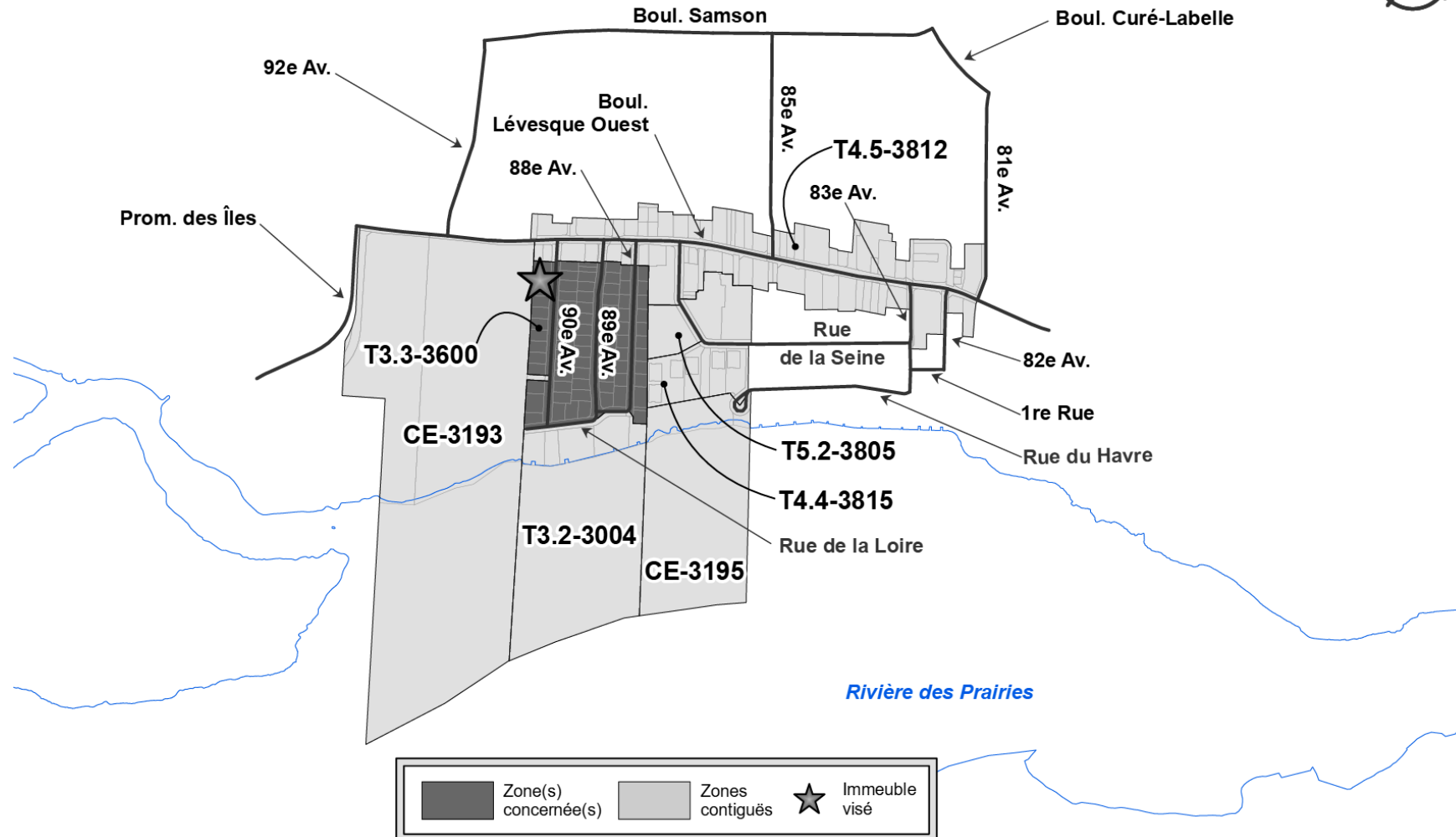
# Demande d'approbation référendaire

## 3 étapes du processus

- La demande de participation à un référendum
- La tenue du registre
- Le scrutin référendaire

# Processus référendaire

## Personnes pouvant déposer une demande d'approbation



## Détails procédure:

- Contactez le Service du greffe;
- Coordonnées disponibles sur [laval.ca](http://laval.ca)

Recherchez « greffe » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat)

## Plan de la zone concernée et des zones contiguës:

- Recherchez « assemblées publique de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat) et accéder aux documents relatifs à la présente assemblée

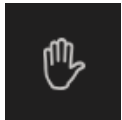
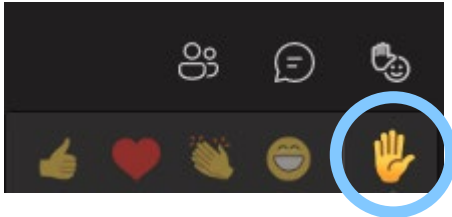
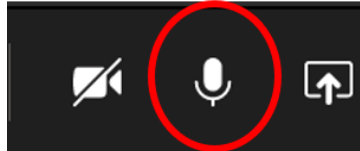
# Demande d'approbation référendaire



# Charte de participation

- **Écouter les autres participants en demeurant **ouverts** à la diversité des points de vue**
- **S'exprimer de façon **respectueuse, claire et succincte****
- **Participer aux échanges dans un **esprit de tolérance et d'ouverture** envers les idées d'autrui**
- **Privilégier la **recherche de l'intérêt collectif** et mettre entre parenthèses l'intérêt individuel, politique ou partisan**

# Période d'échange

- Si vous avez une question...
- Levez la main  ou 
- Attendez que la Présidente vous donne parole et allumez votre micro 
- Présentez-vous et posez votre question (**elle doit concerner le dossier présenté**)
- N'oubliez pas de fermer votre micro lorsque vous avez terminé

## Merci!

# Merci

Fin de la consultation virtuelle

